



# DONNER LE GOÛT DU QUÉBEC

LIVRE VERT POUR UNE POLITIQUE BIOALIMENTAIRE  
Agriculture, pêcheries et alimentation



---

**DONNER**

**LE**

**GOÛT**

**DU**

**QUÉBEC**

---

## **VERS UNE POLITIQUE BIOALIMENTAIRE, POUR DONNER LE GOÛT DU QUÉBEC**

Le présent document de consultation expose le projet de politique bioalimentaire québécoise. Il définit la vision, les orientations et les objectifs qui, une fois adoptés, guideront les interventions gouvernementales au cours des prochaines années. Un projet de loi viendra poser les assises de cette première politique et permettra des modifications à des lois touchant le secteur afin d'appuyer le virage vers le bioalimentaire de demain.

---

## MESSAGE DU PREMIER MINISTRE

---



Se nourrir : voilà un geste que pose plusieurs fois par jour chaque citoyen du Québec, comme bien des consommateurs sur la planète. Comme producteur d'aliments, le secteur bioalimentaire est au cœur de cette activité essentielle.

Tout au long de l'histoire du Québec, l'agriculture, les pêches et l'alimentation ont été des activités étroitement associées à ce qu'on appelle la fibre identitaire et culturelle des Québécois. Au fil des ans, les artisans et entrepreneurs du secteur bioalimentaire d'ici ont su confectionner des produits alimentaires reflétant l'image particulière des Québécois.

Cette réalisation est l'accomplissement de gens de métier reconnus pour leur créativité et pour leur passion. Des pêcheurs, des producteurs agricoles et des transformateurs alimentaires déploient maints efforts chaque jour et savent faire preuve d'audace et de détermination pour s'adapter à un contexte d'affaires en continuelle mutation. Que ce soit dans les événements de tous les jours comme dans les plus solennels, ici comme ailleurs, c'est toujours une source de grande fierté que de trouver des produits du Québec sur la table des consommateurs. Plus que jamais, le Québec de demain aura besoin de ces qualités essentielles pour poursuivre sa progression. Qu'on envisage la situation sur le plan démographique, économique ou financier, les défis du Québec sont grands.

Comme société, il est essentiel de s'organiser et de mettre en place les éléments pour créer plus de richesse. Il faut se servir de notre savoir-faire, de notre inventivité pour créer des produits qui seront offerts ici et dans le monde. Le Québec a choisi la voie du développement durable. Déjà, il se positionne parmi les plus avant-gardistes au monde, par exemple en matière de lutte contre les changements climatiques. Il est essentiel de poursuivre ce virage vers une économie verte et d'en tirer avantage sur tous les fronts.

Par ce livre vert pour une politique bioalimentaire, le gouvernement invite tout le secteur bioalimentaire à apporter sa contribution à ce grand projet de société qui s'articule autour de la création de richesse et du développement durable. Les attentes de la population du Québec à l'égard du secteur sont importantes et légitimes, notamment en raison du soutien substantiel qui lui est consenti par le gouvernement du Québec. La politique proposée est à la portée du secteur et de ses artisans ; elle vise à conférer une personnalité propre aux produits alimentaires d'ici. Un projet pour nous imprégner de fierté. Un projet pour *donner le goût du Québec*.

A handwritten signature in black ink, which reads "Jean Charest".

**Jean Charest**  
Premier ministre du Québec



## MESSAGE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION



Comme jamais auparavant, le secteur de l'agriculture, des pêches et de l'alimentation est au centre des grands enjeux qui interpellent la société québécoise : le développement économique et régional, les changements démographiques, les liens entre l'alimentation et la santé, le respect de l'environnement et la mise en valeur du territoire notamment.

Les défis auxquels il est confronté sont immenses. Tout cela dans un contexte où la fréquence et l'ampleur des crises qui se sont multipliées au cours des dernières années ont sollicité de façon toujours plus importante le soutien de l'État. Les récents exercices de réflexion sur l'avenir du secteur tendent à démontrer que les problématiques vécues vont au-delà d'une mauvaise conjoncture. Elles nécessitent un virage plus profond en faveur d'une adaptation du secteur. Elles requièrent un changement d'orientation de l'intervention gouvernementale.

Le présent projet de politique est porteur de ce changement. Résolument tourné vers l'avenir, il propose de mettre le produit alimentaire au cœur de nos préoccupations. Sommation de tous les efforts de créativité et d'innovation des artisans de la terre, de la mer et de la transformation, le produit alimentaire fait le lien avec le consommateur et devient ultimement le reflet de ses valeurs, de sa culture et de son mode de vie.

En donnant une personnalité propre aux produits québécois, ceux-ci pourront occuper une plus grande place sur les tablettes, comme dans l'assiette des consommateurs d'ici et d'ailleurs. Par le respect de normes parmi les plus élevées en Amérique du Nord et leur proximité des marchés, les produits alimentaires québécois peuvent se distinguer davantage de leurs concurrents sur le plan de leur qualité, de leur originalité et de leur mode de production. Il s'agit d'un avantage important à valoriser pour maintenir et accroître notre place sur les marchés. Les produits alimentaires québécois peuvent aussi profiter d'un espace économique ouvert grâce aux accords conclus avec nos partenaires commerciaux.

Le livre vert pour une politique bioalimentaire est le fruit d'une réflexion murie à laquelle ont été associés les acteurs du milieu et les représentants de la société. En établissant le consommateur comme un acteur jouant un rôle actif dans la définition du bioalimentaire de demain, la politique proposée marque un virage avec le passé. Elle fait en sorte de s'appuyer sur les attentes de nos concitoyens pour bâtir l'avenir de l'agriculture, des pêches et de la transformation alimentaire. Ce virage est à notre portée grâce aux avancées remarquables réalisées jusqu'à présent par un nombre grandissant de producteurs agricoles, de pêcheurs et de transformateurs québécois, et cela, dans plusieurs domaines.

En définitive, ce projet s'adresse à l'ensemble de la population et convie tous les acteurs du secteur bioalimentaire à *donner le goût du Québec*.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Corbeil', written in a cursive style.

**Pierre Corbeil**  
Ministre de l'Agriculture,  
des Pêcheries et de l'Alimentation

Ce document a été réalisé par le ministère  
de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la :

**Direction générale des politiques agroalimentaires**  
(Direction de la planification et des priorités stratégiques)

200, chemin Sainte-Foy, 9<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380.2100  
Télécopieur : 418 380.2142  
Site Internet : [www.mapaq.gouv.qc.ca](http://www.mapaq.gouv.qc.ca)

**Rédaction et coordination**  
Direction de la planification et des priorités stratégiques

**Conception graphique**  
Hatem + D

**Édition**  
Direction des communications

La présente publication est accessible à l'adresse suivante :  
[www.mapaq.gouv.qc.ca](http://www.mapaq.gouv.qc.ca)

© Gouvernement du Québec  
Dépôt légal : 2011  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada  
ISBN 978-2-550-58928-0 (imprimé)  
ISBN 978-2-550-58929-7 (PDF)



La couverture de ce document est imprimée sur : Enviro 100 Print 200M couvert  
Les pages intérieures sur Enviro 100 Print 140M texte

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>9</b>	<b>17</b>	<b>39</b>	<b>46</b>
INTRODUCTION	LES CHOIX DE LA POLITIQUE, POUR DONNER LE GOÛT DU QUÉBEC	LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE BIOALIMENTAIRE	POUR ALLER PLUS LOIN...
<b>10</b>	<b>18</b>	<b>39</b>	<b>48</b>
LE BIOALIMENTAIRE, UN SECTEUR STRATÉGIQUE	UNE VISION D'AVENIR	LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE BIOALIMENTAIRE	ANNEXE 1 LE PROJET DE POLITIQUE EN BREF
<b>13</b>	<b>21</b>	<b>39</b>	<b>50</b>
LES ENJEUX DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE	PREMIÈRE ORIENTATION DISTINGUER NOS PRODUITS ALIMENTAIRES	L'ENGAGEMENT GOUVERNEMENTAL ET LE RÔLE DU MAPAQ	ANNEXE 2 LE PROJET DE LOI EN BREF
	<b>27</b>	<b>39</b>	<b>52</b>
	DEUXIÈME ORIENTATION RENFORCER NOTRE CAPACITÉ CONCURRENTIELLE	LE PROJET DE LOI	ANNEXE 3 PRÉSENTATION SOMMAIRE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS, EN 2010
	<b>33</b>	<b>45</b>	
	TROISIÈME ORIENTATION VALORISER L'ENVIRONNEMENT ET LE TERRITOIRE DU QUÉBEC	CONCLUSION	

---



## INTRODUCTION

### **DONNER LE GOÛT DU QUÉBEC...**

... c'est faire du produit que nous choisissons le centre de notre politique bioalimentaire. Notre grand défi, l'avenir de notre industrie.

C'est mettre la table pour demain dès aujourd'hui.

Aux prises avec un contexte économique, social et régional en profonde mutation, le secteur bioalimentaire a vu son environnement d'affaires se resserrer considérablement au cours des dernières années. Les acteurs du milieu sont de plus en plus nombreux à se questionner sur leur avenir et sur leur capacité à maintenir l'essor du secteur dans les années futures.

C'est avec une volonté partagée de réflexion et de recherche de solutions que le gouvernement a créé la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Dans son rapport rendu public à l'hiver 2008, la Commission soulignait la nécessité de doter le Québec d'une politique agricole et agroalimentaire renouvelée. Parallèlement, pour les produits marins, des forums ont été tenus, l'un pour le secteur des pêches et l'autre, en aquaculture. Depuis, plusieurs gestes concrets ont été faits et des réformes ont été entreprises. Ces acquis s'inscrivent en toute cohérence dans le présent projet de politique et seront pris en considération dans sa mise en œuvre.

La politique proposée est dite bioalimentaire, du fait que les pêches et l'aquaculture commerciales s'ajoutent à l'activité agricole et à la transformation alimentaire pour couvrir l'ensemble de la chaîne de production des aliments. Elle est aussi bioalimentaire en raison de l'interdépendance croissante des acteurs de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits. La politique s'adresse à la fois à ces acteurs et à l'ensemble de la population québécoise qui, au jour le jour, dans ses choix alimentaires, apporte son soutien à ce secteur stratégique.

L'objectif poursuivi par le projet de politique est de définir les orientations qui guideront les interventions gouvernementales au cours des prochaines années, à partir d'une lecture prospective des enjeux et d'une vision du secteur à l'horizon de 2030. Pour ce faire, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a mené notamment, au cours de l'année 2009, des groupes de discussion auxquels étaient conviés à participer de nombreux acteurs du secteur agricole et agroalimentaire. Pour le secteur des pêches et de l'aquaculture, des échanges et réflexions ont été menés dans le prolongement des forums tenus avec le milieu.

En stimulant le développement durable des entreprises et la création de richesse par l'entremise du secteur de l'agriculture, des pêches et de l'alimentation, la mise en œuvre de cette politique économique profitera à l'ensemble de la société québécoise. Elle contribuera également à relever d'autres défis importants pour la société québécoise dans des domaines touchant le bioalimentaire, tels la santé, l'environnement ou le développement régional.

Enfin, un projet de loi proposera l'adoption d'une loi-cadre qui viendra poser les assises de cette première politique bioalimentaire québécoise. Il permettra, en outre, des modifications à des lois touchant le secteur en fonction des grandes orientations retenues. D'autres modifications législatives ou l'ajout de lois pourront être proposés tout au long de la période de mise en œuvre de la politique.

En somme, ce projet de politique permettra de mettre la table pour le bioalimentaire de demain.

## LE BIOALIMENTAIRE, UN SECTEUR STRATÉGIQUE

Le secteur bioalimentaire regroupe l'ensemble des activités liées à la production agricole, aux pêches et à l'aquaculture commerciales, à la transformation des aliments et boissons, au commerce des aliments (distribution et détail) ainsi qu'aux réseaux des services alimentaires (hôtellerie, restauration et institutions [HRI]).

Il s'agit d'un secteur stratégique pour la société québécoise en raison de son rôle de premier plan au regard de l'alimentation et de la santé des Québécois, de son apport au développement économique du Québec et de ses régions ainsi que de sa contribution à la protection et à la mise en valeur des ressources du territoire. En outre, il permet l'accès à un approvisionnement régulier d'aliments produits localement.

La demande des Québécois pour les produits alimentaires équivalait à 34 milliards de dollars en 2010; cela représente une dépense annuelle de quelque 8 000 dollars par ménage. Un peu plus de 55 % des achats d'aliments au Québec sont réalisés auprès de fournisseurs d'ici.

### L'IMPORTANCE DU GESTE ALIMENTAIRE

Se nourrir figure parmi les besoins fondamentaux de l'homme. Répété tous les jours, le geste alimentaire est de première importance puisqu'il répond à des besoins essentiels. Il contribue au bien-être et à la santé des personnes. C'est pourquoi d'ailleurs la population est de plus en plus sensibilisée aux avantages et bienfaits d'une alimentation équilibrée, composée de produits sécuritaires et nutritifs.

L'importance du geste alimentaire ne se limite toutefois pas à cette fonction vitale. Il allie aussi le plaisir, la joie de vivre et est en quelque sorte l'expression d'un certain mode de vie et d'un héritage culturel. Continuellement, le geste alimentaire se renouvelle, se réinvente, innove et nous invite à la découverte de nouvelles saveurs.

En somme, le geste alimentaire est de plus en plus étroitement associé à la qualité de vie. Tant par leur valeur nutritionnelle que leur diversité, les produits alimentaires sains contribuent de façon évidente à la santé des individus. Le geste alimentaire constitue aussi l'expression de certaines valeurs, comme le recours à des modes de production qui préservent les ressources du milieu ou la reconnaissance de l'apport du secteur à l'activité économique du Québec et de ses régions. Par exemple, en choisissant des produits alimentaires du Québec, notamment ceux fabriqués avec des produits agricoles ou marins d'ici, le consommateur a le pouvoir d'améliorer les retombées du secteur sur l'économie québécoise.

## UN APPORT AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL

Le secteur bioalimentaire contribue de manière notable au développement économique du Québec. Près de 7 % du produit intérieur brut (PIB) lui est attribuable. Il procure de l'emploi à plus de 120 000 travailleurs de la production et de la transformation, auxquels s'ajoutent les personnes à l'œuvre dans les domaines du commerce des aliments et de la restauration, ce qui représente au total 475 000 emplois. Le secteur réalise annuellement des investissements de quelque deux milliards de dollars qui sont répartis dans les régions.

Les exigences commerciales d'aujourd'hui font en sorte que les entreprises québécoises doivent être performantes pour maintenir leur place sur le marché local et prendre de l'expansion sur les marchés extérieurs. Plus de la moitié des ventes du secteur bioalimentaire se font à l'extérieur du Québec, soit dans le reste du Canada pour 32 % et à l'étranger pour 23 %. Le secteur bioalimentaire doit ainsi être en mesure de saisir toutes les occasions d'affaires pour assurer son développement tant sur le marché intérieur qu'à l'extérieur du Québec.

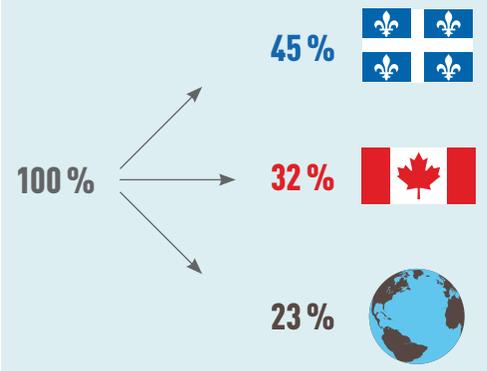
Le secteur bioalimentaire joue un rôle considérable dans la vitalité économique et sociale de plusieurs régions du Québec. Ainsi, au moins 10 % des emplois dans 14 des 17 régions administratives du Québec lui sont attribuables. L'activité agricole se déploie dans presque toutes les régions, en particulier dans les régions centrales. Quant à la pêche commerciale, elle est dominante dans les régions maritimes. La transformation alimentaire est présente dans la plupart des régions et compte, en général, parmi les quatre premières industries manufacturières. Par rapport au reste du Canada, le Québec se distingue par une plus forte présence d'entreprises coopératives, dont plusieurs font partie des chefs de file du secteur bioalimentaire québécois.

Enfin, les activités liées au commerce des aliments et aux services alimentaires sont relativement bien réparties dans toutes les régions du Québec. En effet, leur présence sur le territoire n'est pas tributaire de la répartition géographique des activités agricoles, aquacoles, de pêche et de transformation ; elle reflète davantage l'importance relative de la population régionale et de son niveau de richesse. Ces activités procurent près des trois quarts des emplois dans le secteur bioalimentaire.

### DESTINATION DES VENTES DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE DU QUÉBEC\*

(TOTAL EN 2009 :  
20 MILLIARDS DE DOLLARS)

\* Il s'agit des ventes finales effectuées par les entreprises de la production et de la transformation alimentaires dans les réseaux du commerce de détail et de la restauration au Québec ainsi que des ventes réalisées à l'extérieur du Québec.



## LE BIOALIMENTAIRE EN QUELQUES CHIFFRES

### Un apport économique important

- Près de 7 % du produit intérieur brut (PIB) du Québec attribuable au bioalimentaire, dont plus de la moitié aux activités ayant trait à l'agriculture, à la pêche commerciale et à la transformation alimentaire.
- Plus de 475 000 emplois, soit 12 % de l'emploi total au Québec.
- Des recettes issues de l'agriculture et de la pêche dépassant les 7 milliards de dollars.
- Plus de 15 % des livraisons manufacturières totales du Québec.
- 5 % de l'ensemble des investissements au Québec.
- Environ 34 500 établissements liés à l'agriculture, à la pêche commerciale et à la transformation alimentaire.

### Un secteur ouvert sur le monde

- Quelque 5 milliards de dollars d'exportation sur les marchés internationaux.
- 55 % des ventes du secteur effectuées à l'extérieur du Québec (internationales et interprovinciales).
- 44 % des achats d'aliments en provenance de l'extérieur du Québec.

### Des activités stabilisatrices

- La demande alimentaire intérieure représente près de 34 milliards de dollars et elle est toujours au rendez-vous.
- Moins sensible aux chocs économiques que d'autres secteurs de l'économie, le secteur bioalimentaire a crû à un rythme annuel de près de 2 % depuis 2000.
- Le secteur assure, par conséquent, une stabilité relative quant à l'emploi et au développement économique en région sans égard aux fluctuations économiques.

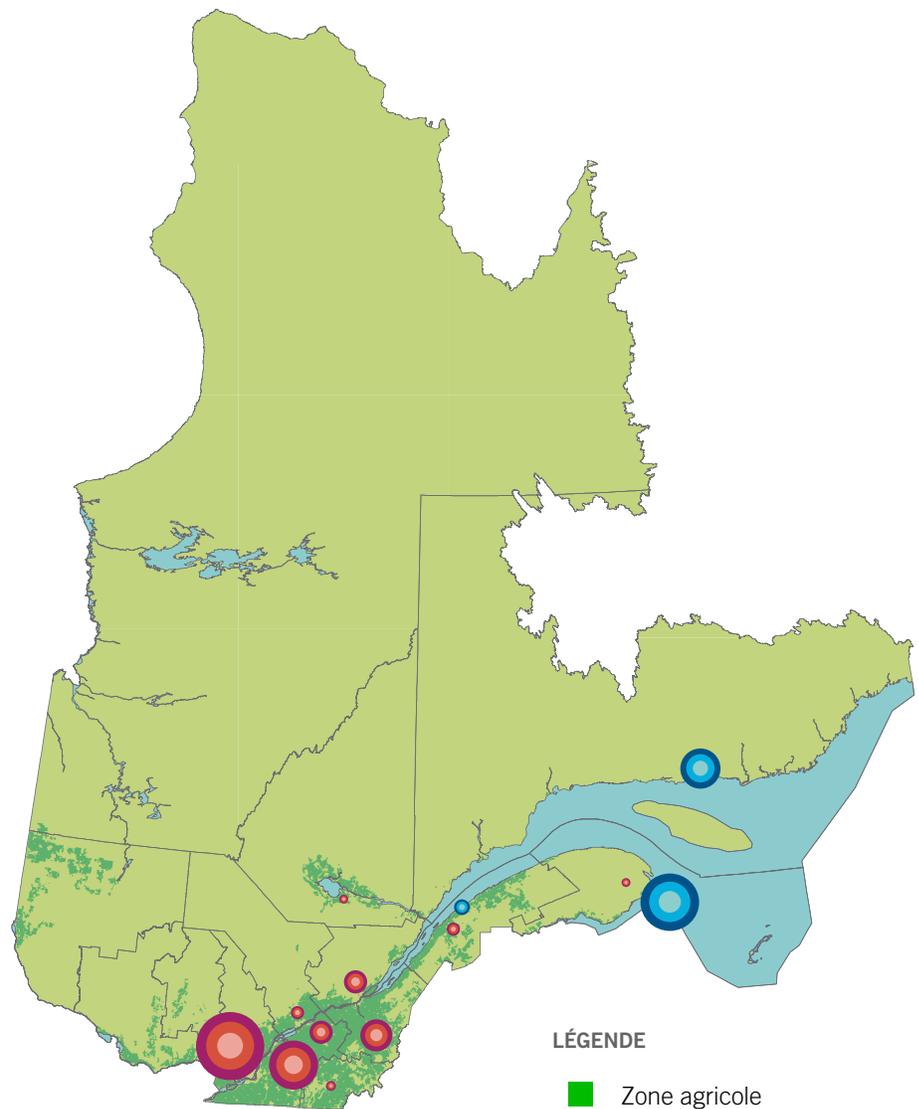
## LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL

Ce secteur d'activité a un rôle de premier plan à jouer quant à la mise en valeur du territoire et à la protection de l'environnement, puisque sa pérennité est éminemment tributaire de la qualité du milieu naturel, notamment en ce qui concerne l'eau, les ressources marines et le sol.

La zone agricole occupe 4 % du territoire du Québec. Une grande partie de cette zone se trouve dans les municipalités de la vallée du Saint-Laurent où habite la majorité de la population. Ce territoire agricole est un patrimoine collectif protégé depuis la fin des années 1970. Il est non seulement une garantie pour garnir le garde-manger des Québécois, mais aussi un actif à mettre en valeur pour l'ensemble des communautés rurales.

Dans les régions maritimes, la biomasse marine représente également un actif sur lequel les communautés peuvent compter pour appuyer leur développement.

## PRÉSENCE DES ACTIVITÉS BIOALIMENTAIRES SUR LE TERRITOIRE DU QUÉBEC



100 50 0 100 200 300 Kilomètres

### LÉGENDE

- Zone agricole
- Pêche commerciale
- Transformation alimentaire

## LES ENJEUX DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Le secteur bioalimentaire est en pleine mouvance. De nombreux enjeux se dresseront tout au long de son parcours dans les prochaines années et influenceront son évolution. La politique proposée repose sur une vision éclairée et des choix d'orientations qui feront en sorte que le secteur bioalimentaire sera pleinement en mesure de tirer profit des occasions d'affaires qu'offrent ces enjeux.

Durant les consultations menées en marge de l'élaboration du présent projet, les participants, agriculteurs, transformateurs et autres représentants du secteur bioalimentaire ainsi que des acteurs des milieux régional et environnemental étaient d'accord avec l'idée de se donner une vision d'avenir du secteur pour guider son évolution et l'action du gouvernement.

La majorité des participants considère le changement comme inévitable. Pour y faire face, plusieurs ont évoqué la nécessité de mettre en priorité la mise en valeur d'éléments porteurs pour l'avenir et d'améliorer la capacité concurrentielle sur les marchés.

Parmi **les enjeux auxquels fait face le secteur**, il importe de cerner ceux qui sont les plus déterminants et les plus susceptibles d'influencer son avenir, notamment :

- **Les changements démographiques**
- **La diversification de la demande du consommateur**
- **L'alimentation et la santé**
- **La mondialisation et le défi de la compétitivité**
- **La capacité d'attraction de la main-d'œuvre**
- **Les valeurs environnementales et les générations montantes**
- **La vitalité du milieu rural**
- **Les progrès de la science et de l'innovation**

### LES CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

La démographie a une incidence directe sur la demande alimentaire. La population mondiale est appelée à croître pour atteindre 9 milliards de personnes d'ici 2050, principalement en raison des poussées démographiques en Asie et en Afrique. Pour ce qui est du Québec, il appert que la croissance de la population sera faible au cours des prochaines années. En outre, cette population sera vieillissante et plus scolarisée, l'immigration y prendra une place croissante et la taille des ménages continuera à diminuer. En conséquence, cette évolution favorisera la demande pour des aliments sains et santé, diversifiés et de différentes origines ethniques, ainsi que pour des plats cuisinés ou faciles à préparer et vendus plutôt en petites portions. Les tendances semblent également indiquer que la proportion des repas pris à l'extérieur de la maison, notamment dans les restaurants, augmentera sensiblement au cours des prochaines années.

### LA DIVERSIFICATION DE LA DEMANDE DU CONSOMMATEUR

Il n'y a pas si longtemps encore, le prix venait nettement au premier rang parmi les critères d'achat. Toutefois, les critères pris en considération par le consommateur ont grandement évolué. En effet, le contexte actuel est marqué par l'élargissement des possibilités de consommation et la segmentation grandissante des marchés. Par ailleurs, les consommateurs se préoccupent plus d'aspects en lien avec leur mode de vie et de certaines valeurs dites « citoyennes » et sont mieux informés à ce sujet. À cet égard, ils exprimeront davantage une demande pour des produits diversifiés et différenciés qui seront autant que possible authentiques et sains. Et compte tenu de l'intensité de ses préférences et de ses moyens, le consommateur de demain ira là où l'on saura répondre à ses exigences.

## **L'ALIMENTATION ET LA SANTÉ**

La population est de plus en plus attentive au lien existant entre la santé et l'alimentation. Le vieillissement de la population y est sans doute pour beaucoup. Il faut également mentionner qu'au cours des dernières années, les scientifiques et l'ensemble du corps médical sont parvenus à démontrer qu'il existe une relation étroite entre certaines maladies et certains comportements, dont ceux qui sont associés à l'alimentation. Aujourd'hui, force est de reconnaître que la progression des cas d'obésité et de diabète, observés même chez les jeunes, est devenue un véritable enjeu de santé publique. Au Québec et ailleurs dans le monde, les gouvernements et de plus en plus d'acteurs de la société se mobilisent et font la promotion des saines habitudes de vie.

L'importance qu'accordent les consommateurs à leur santé ne peut que s'amplifier dans l'avenir. Leurs exigences à l'égard de la sécurité des aliments, de leur qualité nutritionnelle et de leur contenu spécifique vont inévitablement s'accroître. Ainsi, les consommateurs seront davantage à la recherche de produits alimentaires comportant des caractéristiques positives à l'égard de la santé et répondant à leurs besoins de diversité et d'authenticité. Cette demande s'exprimera de multiples façons. En outre, le maintien de la confiance des consommateurs dans le système de production alimentaire reposera sur une offre d'aliments toujours plus sécuritaires, ce qui nécessitera une maîtrise sans faille des risques alimentaires par l'ensemble de la filière bioalimentaire.

## **LA MONDIALISATION ET LE DÉFI DE LA COMPÉTITIVITÉ**

L'ouverture des marchés et la mondialisation du commerce comptent parmi les phénomènes économiques marquants des dernières années et ont contribué à renforcer l'interdépendance des pays. Ayant ouvert son économie sur le monde, le Québec a su tirer profit de ce mouvement et le secteur bioalimentaire n'a pas fait exception à la règle. Les échanges commerciaux de produits alimentaires connaissent une hausse importante et sont un vecteur de croissance pour le Québec, alors que le marché intérieur tend à se stabiliser. Aujourd'hui, plus de la moitié des ventes du secteur se fait à l'extérieur du Québec. En raison de l'arrivée de plusieurs pays dits « émergents » sur les marchés, la concurrence s'est amplifiée au fil de l'accroissement des échanges commerciaux.

L'accès aux marchés s'accroît grâce à des accords commerciaux et de nombreuses occasions d'affaires s'offrent désormais aux entreprises québécoises. Parallèlement, des efforts constants doivent être déployés pour améliorer la compétitivité des entreprises et préserver les marchés locaux. La mondialisation est une tendance économique incontournable, comme le révèle la volonté des gouvernements de conclure des accords commerciaux en vue de faciliter les échanges.

## **LA CAPACITÉ D'ATTRACTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE**

La rareté de la main-d'œuvre pourrait devenir un frein aux projets de développement et d'expansion des entreprises. L'insuffisance de ressources humaines aura pour effet de mettre les secteurs économiques en concurrence les uns avec les autres pour intéresser et retenir une main-d'œuvre et une relève compétentes. Le secteur bioalimentaire devra donc dégager une image positive pour attirer les jeunes. Cette capacité d'attraction dépendra aussi de la productivité des entreprises qui permettra d'offrir des salaires concurrentiels ainsi que des conditions de travail intéressantes, y compris de la formation continue qui répond aux attentes des travailleurs et aux besoins de l'industrie.

## LES VALEURS ENVIRONNEMENTALES ET LES GÉNÉRATIONS MONTANTES

La question environnementale est probablement un des enjeux qui recueille le plus large consensus au sein de la société québécoise. Le gouvernement du Québec en a d'ailleurs fait un volet prioritaire de sa stratégie de développement. Cette sensibilité a été exacerbée par le débat sur la scène internationale au sujet du phénomène des changements climatiques et des mesures à prendre pour contrer les gaz à effet de serre. Les jeunes et les moins jeunes épousent d'emblée la cause environnementale parce qu'ils s'y reconnaissent et sont convaincus qu'il faut agir de façon proactive pour réduire les dommages causés par l'activité humaine et industrielle. En raison de ses liens étroits et quotidiens avec les milieux naturels, le secteur bioalimentaire est bien placé pour contribuer de façon notable à l'atteinte de cet objectif, que ce soit par une plus grande écoefficacité de ses modes de production ou par un apport au bon fonctionnement des écosystèmes.

## LA VITALITÉ DU MILIEU RURAL

Les enjeux liés au développement régional sont au coeur du débat social et économique du Québec de demain. Aujourd'hui, 80 % de la population québécoise habite dans les zones urbaines. La migration de la population vers les villes a eu des conséquences considérables sur le développement des régions rurales, particulièrement celles qui sont associées à l'exploitation des ressources. Il est certain que le secteur bioalimentaire est largement interpellé par cette tendance, compte tenu de son omniprésence en région. Des efforts collectifs particuliers devront être déployés pour soutenir le dynamisme de ces milieux et maintenir la qualité des infrastructures.

## LES PROGRÈS DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

Fer de lance des économies contemporaines, la science et l'innovation sont au centre de l'évolution du secteur bioalimentaire. L'accroissement phénoménal de la productivité observé jusqu'ici est intimement lié à l'évolution technologique. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'augmentation de la production agricole mondiale entre les années 1950 et 2000 a été 1,6 fois plus élevée que le niveau total de la production atteint en 1950<sup>1</sup>. Plus que jamais, les progrès scientifiques et technologiques vont jouer un rôle crucial dans la destinée du secteur bioalimentaire en ouvrant des possibilités toujours plus nombreuses en ce qui a trait aux nouveaux procédés ou produits.

De même, les sciences du vivant sont à la base des connaissances qui permettront d'inventer ou d'adapter des procédés de production plus respectueux de l'environnement en s'inspirant de l'écologie, ou encore d'améliorer la compréhension des propriétés des aliments, la préservation de leur qualité nutritionnelle et leurs effets bénéfiques sur la santé. Il faut également s'attendre à ce que la mise au point de certaines technologies d'avant-garde appliquées au bioalimentaire, notamment dans les domaines des biotechnologies et du génie génétique, tels les OGM, soulève des questions éthiques.

<sup>1</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), « L'alimentation et l'agriculture dans le monde : renseignements des 50 dernières années », *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2000*, 2000.



---

# LES CHOIX DE LA POLITIQUE, POUR DONNER LE GOÛT DU QUÉBEC

---

Les exercices de réflexion, les grands enjeux sectoriels et la lecture faite par les acteurs consultés indiquent que le secteur bioalimentaire a besoin de nouveaux repères pour progresser dans une perspective de développement durable. Les changements dans l'environnement d'affaires apportent des occasions à saisir et posent aussi le défi de la compétitivité des entreprises. Les attentes des citoyens doivent être prises en considération pour obtenir leur appui au regard des fonds publics engagés. Ce projet de politique est nécessaire pour donner une nouvelle impulsion au développement du bioalimentaire et optimiser les retombées des interventions gouvernementales dont il bénéficie. Le gouvernement est à l'heure des choix pour mieux orienter son intervention. Ces choix s'articulent autour d'une vision d'avenir et de la définition de trois grandes orientations.

## UNE VISION D'AVENIR

Pour assurer et bâtir son avenir, le secteur bioalimentaire a besoin d'une vision mobilisatrice. Celle-ci engage non seulement le milieu bioalimentaire, mais aussi l'ensemble de la population québécoise qui, au jour le jour, dans ses décisions d'achats, apporte son soutien à ce secteur stratégique. L'un ne va pas sans l'autre. L'objectif visé est de créer un environnement propice qui permettra aux entreprises de saisir les occasions d'affaires qui se présenteront dans le sillage des enjeux fondamentaux des prochaines années. Cette vision se veut ainsi un guide pour définir et adapter l'intervention gouvernementale.

### **La vision**

*Pour DONNER LE GOÛT DU QUÉBEC :*

*« Faire du bioalimentaire un secteur reconnu pour ses produits alimentaires distinctifs et de qualité ainsi que pour sa contribution à l'essor économique du Québec et à la vitalité de ses régions dans une perspective de développement durable. »*

Un de ses éléments-clés, son ambition première, est de faire du produit alimentaire la pierre angulaire de la politique. Pourquoi ce choix? Parce qu'en définitive le produit alimentaire constitue l'aboutissement ultime de tous les efforts de production, de créativité et d'innovation déployés par les artisans de la filière bioalimentaire. Ce choix est également une façon de montrer que le consommateur est à l'avant-scène de tout ce processus, car ces produits lui sont bien sûr destinés.

Satisfaire le consommateur, c'est aussi prendre en considération un ensemble de valeurs et de préoccupations citoyennes, car le consommateur est aussi un citoyen. Il veut mettre dans son assiette des produits alimentaires qui respectent ses valeurs, que ce soit, par exemple, aux chapitres de la santé et de la saine alimentation, de l'environnement ou des modes de production.

Le consommateur veut bien sûr des aliments savoureux et sécuritaires au meilleur prix. Mais au-delà de cela, il est prêt à attribuer une valeur additionnelle aux produits auxquels il reconnaît des qualités spécifiques. En mettant l'accent sur des produits de haute qualité, la vision signale que l'on souhaite affirmer notre capacité concurrentielle en mettant le cap sur la production de produits alimentaires innovateurs et distinctifs qui seront reconnus pour leurs qualités respectives et valorisés en conséquence par le marché.

---

La vision reconnaît également l'apport de la filière bioalimentaire à l'économie du Québec et au dynamisme de ses régions. Cet apport doit toutefois se réaliser dans une perspective de développement durable. La vision suggère donc une intervention équilibrée qui concilie le développement économique avec les préoccupations sociales et environnementales de la société québécoise.

## LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE

Le présent projet de politique bioalimentaire propose d'appuyer cette vision sur **trois grandes orientations**.

### PREMIÈRE ORIENTATION DISTINGUER NOS PRODUITS ALIMENTAIRES

La première orientation se concentre sur le produit alimentaire et vise à ce que les consommateurs d'ici et d'ailleurs aient un préjugé favorable à l'égard des produits du Québec. Ce virage s'appuie sur la reconnaissance de la grande qualité des produits alimentaires du Québec, sains et sécuritaires, de leurs traits distinctifs et de leur apport à une saine alimentation.

### DEUXIÈME ORIENTATION RENFORCER NOTRE CAPACITÉ CONCURRENTIELLE

La deuxième orientation met l'accent sur la présence d'une dynamique économique qui contribue au renforcement de la capacité concurrentielle du secteur et de ses entreprises et qui promeut la formation et le savoir-faire.

### TROISIÈME ORIENTATION VALORISER L'ENVIRONNEMENT ET LE TERRITOIRE DU QUÉBEC

Enfin, la troisième met en évidence toute la pertinence et les avantages de miser sur un environnement de production durable qui contribue à l'occupation dynamique du territoire et qui est lié aux préoccupations environnementales de la population québécoise.

---



## PREMIÈRE ORIENTATION

# DISTINGUER NOS PRODUITS ALIMENTAIRES

### *DONNER LE GOÛT DU QUÉBEC...*

... c'est nous distinguer par nos produits. Des produits que nous créons, que nous aimons. Des produits qui nous ressemblent, qui nous rassemblent. Des produits savoureux, bons pour notre santé. Des produits qui respectent nos valeurs, qui comblent nos attentes. C'est leur donner une image de marque.

Et nous affirmer dans le monde entier.

Les motifs pour choisir un produit alimentaire sont multiples. En fait, ils varient selon chacun, les occasions et une foule d'autres critères qui viennent définir la qualité même du produit. Outre le prix, il y a bien sûr la salubrité et l'innocuité, la fraîcheur et le goût qui importent beaucoup. Mais il y a aussi des attentes qui gagnent en importance, tels les caractéristiques santé, la commodité, la provenance, le contenu culturel lié à un terroir, le mode et le lieu de production, etc. À cet égard, l'offre alimentaire québécoise peut se distinguer sur plusieurs plans et donner aux produits québécois une personnalité, une identité qui soit reconnue par les consommateurs.

Le gouvernement reconnaît aussi le grand intérêt d'accroître la place des produits alimentaires québécois sur les tablettes dans les différents points de vente du Québec et sur l'ensemble des marchés que nos entreprises desservent. Il faut susciter le plus possible l'attrait pour les produits alimentaires québécois, les produits de commodité comme les plus différenciés, peu importe les points de vente et les marchés desservis. Pour ce faire, le secteur pourra miser sur le fait que le Québec est déjà cité en exemple en raison de la grande qualité de ses produits.

Certes, il y a le marché du Québec, où la très vaste majorité des entreprises établies profitent d'un ancrage qui les avantage par rapport à la concurrence. Cependant, pour bon nombre d'entreprises, les marchés extérieurs sont une dimension essentielle à leur croissance future. La politique bioalimentaire vise à ce que les entreprises d'ici acquièrent une notoriété partout où elles sont présentes et qu'elles obtiennent toute la reconnaissance possible grâce à une offre de produits alimentaires différenciés et de la plus grande qualité.

**Trois objectifs** concourront à donner aux produits alimentaires québécois une personnalité propre :

- **Objectif 1**  
Identifier et mettre en valeur les caractéristiques distinctives des produits québécois;
- **Objectif 2**  
Soutenir une offre de produits sains et sécuritaires;
- **Objectif 3**  
Promouvoir les produits québécois sur les marchés.

## OBJECTIF 1

# IDENTIFIER ET METTRE EN VALEUR LES CARACTÉRISTIQUES DISTINCTIVES DES PRODUITS QUÉBÉCOIS

Avec cette politique, les produits québécois seront facilement reconnaissables et se distingueront de la concurrence en raison :

- de leur spécificité et de leur authenticité;
- d'un excellent rapport qualité-prix;
- d'une « image verte », signe des modes de production écologiques adhérant aux principes du développement durable;
- de leurs caractéristiques nutritionnelles contribuant à une saine alimentation;
- de leur apport à l'offre touristique régionale et à la mise en valeur des terroirs québécois.

Depuis un certain nombre d'années, on observe qu'au moment de choisir un produit, le consommateur cherche de plus en plus à en connaître la provenance. Dans ce contexte, l'identification des produits alimentaires du Québec revêt une importance cruciale ; l'origine québécoise devient même un facteur de distinction exclusif aux entreprises actives ici et elles seules pourront toujours s'en réclamer.

En concurrence avec des produits alimentaires provenant des quatre coins de la planète, les produits du Québec ne peuvent cependant se satisfaire de cette seule dimension pour obtenir la faveur des consommateurs. Les entreprises d'ici ont avantage à faire valoir les caractéristiques distinctives de leurs produits, tant sur le plan de la qualité que du savoir-faire. Pensons aux produits de la pêche qui se distinguent en raison de leur grande qualité. Pensons également au potentiel qu'offre le secteur des boissons alcooliques, dont les artisans se démarquent par leur créativité et leur expertise grandissante. Les entreprises peuvent aussi amener leurs produits à se distinguer par leur choix de mode de production, la composition de leurs produits et leur apport à une saine alimentation ou la prise en compte du bien-être animal. En outre, ces caractéristiques peuvent être associées autant aux produits de niche qu'aux produits de consommation courante.

Toujours dans cette perspective, une marque de commerce, une certification ou une appellation sont des moyens auxquels les entreprises peuvent recourir dans les stratégies de distinction commerciale pour leurs produits. En 1996, une première loi a été adoptée pour promouvoir et encadrer le développement de produits d'appellations réservées. Tout en considérant l'intérêt grandissant pour des produits de niche, elle visait essentiellement à appuyer le développement de l'appellation biologique. La *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants* qui a été adoptée en 2006 est entrée en vigueur en 2008. Celle-ci a permis d'achever la démarche de réservation de l'indication géographique protégée « Agneau de Charlevoix ». Aujourd'hui, le Québec compte donc deux appellations adoptées par quelque 1 400 entreprises ayant fait ce choix afin de garantir aux consommateurs l'authenticité de leurs produits.

Cet outil demeure des plus précieux pour atteindre des objectifs en matière de développement régional ainsi que pour protéger et promouvoir le savoir-faire québécois. Au cours des prochaines années, il s'agira d'une avenue que davantage de producteurs et de petites entreprises gagneront à emprunter pour amener leurs produits à se distinguer nettement et pour en retirer les bénéfices qui s'y rattachent. Le gouvernement entend donc poursuivre son engagement pour que de nouveaux produits d'appellation voient le jour, et pour que les gens localement et à la grandeur du Québec trouvent du plaisir et de la fierté à y goûter.

L'engagement du gouvernement du Québec à mettre en valeur les produits alimentaires québécois et leurs attributs propres est ferme. Il est résolu à renforcer les outils existants et à mettre en avant de nouvelles initiatives.

Pour identifier et mettre en valeur les caractéristiques distinctives des produits québécois, la politique bioalimentaire privilégiera notamment :

- l'identification des aliments du Québec sur le marché intérieur;
- le positionnement des aliments québécois sur la base de caractéristiques distinctives et de leur apport à une saine alimentation;
- le développement de nouvelles appellations en vertu de la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants*.

## OBJECTIF 2

# SOUTENIR UNE OFFRE DE PRODUITS SAINS ET SÉCURITAIRES

Toute la dimension relative à la sécurité des aliments est évidemment de première importance pour le gouvernement. Il s'agit d'une question de santé publique qui concerne tous les produits offerts sur le territoire québécois et à l'égard de laquelle le gouvernement continue de remplir son rôle dans le plus grand intérêt de la population. D'ailleurs, lorsque les Québécois sont interrogés pour savoir quelles devraient être les priorités gouvernementales concernant le secteur, ils sont plus des deux tiers à indiquer la salubrité et la qualité des aliments<sup>2</sup>.

Avec cette politique, les produits québécois seront réputés pour :

- satisfaire à de hauts standards de qualité et de sécurité;
- être issus d'un système d'assurance qualité éprouvé, de la terre ou de la mer à la table.

La responsabilité quant à la salubrité et à l'innocuité des aliments incombe à tous les maillons de la filière bioalimentaire. Pour l'entreprise, quelle que soit sa place le long de la chaîne alimentaire ou sa taille, cette responsabilité est avant tout la sienne, puisqu'il en va de sa réputation et de la confiance des consommateurs à l'endroit de ses produits. Évidemment, cela met en exergue toute l'importance pour l'entreprise d'accorder une place prépondérante au suivi de la qualité.

L'incidence et les conséquences des crises ayant frappé le secteur alimentaire, aux échelles locale et mondiale au cours de la dernière décennie, font ressortir la nécessité de renforcer les systèmes de salubrité alimentaire afin de réduire les risques au minimum et de rassurer les consommateurs dans le choix de leurs produits alimentaires. Avec la mondialisation et l'ouverture des marchés, cette dimension de l'alimentaire est d'ailleurs devenue une condition incontournable d'accès aux marchés. De surcroît, de grandes entreprises de distribution et de détail établissent même leurs propres spécifications et exigences relativement à la salubrité alimentaire en concevant une approche de normalisation privée à laquelle les entreprises de production et de transformation doivent souscrire, en plus des exigences réglementaires des gouvernements.

<sup>2</sup> Sondage SOM pour le compte du MAPAQ, avril 2009.

Les entreprises québécoises et leurs produits doivent déjà respecter un ensemble de mesures et de normes parmi les plus sévères qui soient. Plusieurs entreprises ont même décidé d'aller encore plus loin. Ainsi, elles adoptent des systèmes de gestion de qualité comme le HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points) qui assurent un contrôle serré de leurs risques et qui permettent même de renforcer leur positionnement sur les marchés et auprès des consommateurs.

Le gouvernement investit des ressources considérables, en particulier par l'intermédiaire du MAPAQ, pour surveiller et contrôler tous les établissements de la chaîne alimentaire, de la ferme ou de la mer à la table, en fonction de l'incidence de leurs activités sur la santé des consommateurs. Aussi, il adapte ses façons de faire, selon les nouvelles méthodes de prévention, de surveillance et d'accompagnement des entreprises. En outre, les interventions doivent encourager les entreprises à être davantage responsables et à maîtriser les risques alimentaires liés à leurs activités. C'est dans cette perspective que le gouvernement vient en aide aux entreprises pour mettre en place des systèmes de gestion garantissant un meilleur contrôle de la qualité et de la salubrité des aliments qu'elles produisent.

Pour **soutenir une offre de produits sains et sécuritaires**, la politique bioalimentaire privilégiera notamment :

- le renforcement des mécanismes assurant la sécurité des aliments ;
- la poursuite de l'implantation de la traçabilité des aliments de la terre ou de la mer à la table ;
- la mise en œuvre de programmes d'assurance qualité adaptés aux différents secteurs.

## OBJECTIF 3

# PROMOUVOIR LES PRODUITS QUÉBÉCOIS SUR LES MARCHÉS

La grande distribution et les services alimentaires offrent des débouchés intéressants pour bon nombre d'entreprises. Cependant, leur accessibilité peut être difficile pour certaines d'entre elles en raison de la vive concurrence et des exigences élevées. En outre, les détaillants adaptent continuellement leur offre pour s'attirer la faveur du consommateur; constamment, ils introduisent de nouveaux produits et en écartent d'autres des tablettes.

Avec cette politique, les produits québécois seront pleinement reconnus et :

- occuperont une place enviable dans les épiceries;
- constitueront un atout pour l'industrie québécoise de la restauration;
- feront des marchés publics et des entreprises agrotouristiques des lieux de socialisation et de rapprochement entre les citoyens et le milieu bioalimentaire;
- seront prisés sur les marchés étrangers.

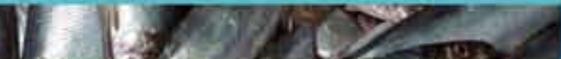
La segmentation des marchés prend de l'ampleur, de sorte que de nouveaux modes de mise en marché continuent de se développer. Les circuits courts, en particulier les marchés publics, l'achat direct à la ferme, les circuits agrotouristiques de même que les cartes de restaurants offrant une vitrine pour les produits du Québec gagnent en popularité. Favorisant une proximité plus grande avec le consommateur et comportant généralement moins de contraintes en ce qui a trait aux volumes, au prix et à la logistique, ces marchés mettent davantage l'accent sur la qualité du produit et ses traits distinctifs.

Souhaitant aider les entreprises du Québec à mettre leurs produits en valeur, le gouvernement a intensifié ses efforts au cours des dernières années. À la fin de l'année 2007, la stratégie « Le Québec dans votre assiette! » a été mise en œuvre pour accroître les achats de produits alimentaires québécois sur le marché intérieur. Le milieu bioalimentaire a salué l'importance du geste. L'intérêt manifesté par les entreprises de production et de transformation est considérable, comme le montre la croissance du nombre de produits arborant un des logos « Aliments du Québec ». Ce nombre est passé de 4 000 à quelque 13 000 en 3 ans à peine. Fort du succès remporté, le gouvernement a lancé en avril 2011 une nouvelle campagne de promotion intitulée « Aliments du Québec : toujours le bon choix! ». Les grands distributeurs alimentaires présents au Québec en sont des partenaires et ils mènent des initiatives pour accroître l'offre de produits locaux ou québécois.

Enfin, les marchés extérieurs deviennent une avenue de première importance pour de nombreuses entreprises qui y voient l'occasion de développer un créneau particulier ou de poursuivre leur croissance. Le gouvernement mise sur le développement d'une image de marque forte des produits québécois, qui met en valeur leurs aspects distinctifs sur les marchés en dehors du Québec. De même, il appuie les activités de prospection et de développement des marchés extérieurs.

Pour **promouvoir les produits québécois sur les marchés**, la politique bioalimentaire privilégiera notamment :

- la mise en vedette des produits d'ici dans les établissements alimentaires;
- l'appui au développement de circuits courts de commercialisation, y compris l'agrotourisme;
- le renforcement de l'image de marque des produits alimentaires québécois sur les marchés extérieurs.



## DEUXIÈME ORIENTATION

# RENFORCER NOTRE CAPACITÉ CONCURRENTIELLE

### *DONNER LE GOÛT DU QUÉBEC...*

... c'est nous offrir un secteur bioalimentaire en santé. C'est valoriser les efforts du secteur bioalimentaire. Les efforts de production, d'innovation, de créativité.

Et montrer ce qu'il y a de meilleur chez nous.

Certains grands enjeux présentent des défis majeurs en matière de performance économique pour les entreprises du secteur bioalimentaire québécois. Au nombre de ceux-ci, la mondialisation a entraîné des changements déterminants sur l'échiquier économique et commercial international de même que sur la définition des politiques publiques des gouvernements.

Peu présents sur les marchés extérieurs il y a une trentaine d'années, les produits alimentaires québécois y font aujourd'hui bonne figure, avec une prépondérance marquée de produits transformés à valeur ajoutée. En fait, les exportations québécoises de produits alimentaires ont presque doublé au cours des dix dernières années, prenant ainsi le contrepied d'un marché intérieur mature, à faible croissance, où la concurrence étrangère est désormais omniprésente.

La concurrence s'est également accrue sur le marché intérieur. La preuve en est qu'au supermarché, un consommateur peut aujourd'hui choisir parmi plus de 30 000 produits différents, dont quelque 4 000 seront remplacés par de nouveaux chaque année.

Les entreprises bioalimentaires sont en première ligne de cette effervescence qui, à la fois, bouscule et offre son lot d'occasions d'affaires. Tous les jours, elles doivent chercher à se démarquer de leurs concurrents et offrir au consommateur d'ici et d'ailleurs des produits ayant le meilleur rapport qualité-prix.

Pour renforcer la capacité concurrentielle du secteur bioalimentaire, il importe ainsi de consolider les capacités de gestion et la performance des entreprises.

Aussi, la politique favorisera la diversification de l'offre de produits alimentaires mettant en valeur le potentiel bioalimentaire des territoires et tirant profit de l'initiative et de la créativité des entrepreneurs. Elle encouragera également la diversification d'une offre alimentaire reflétant la demande pour des produits répondant à la préoccupation croissante des consommateurs à l'égard de leur santé.

Le succès de cette démarche dépasse toutefois la capacité d'une seule entreprise. En fait, c'est le fruit d'une dynamique de développement qui fait appel à l'amélioration de la compétitivité de l'ensemble de la filière bioalimentaire, de la production jusqu'au consommateur.

**Trois objectifs** concourent à renforcer la performance économique du secteur :

- **Objectif 1**  
Miser sur des entreprises rentables et efficaces ;
- **Objectif 2**  
Bâtir une dynamique de développement fondée sur des filières compétitives ;
- **Objectif 3**  
Favoriser la diversification de l'offre de produits mettant en valeur le potentiel bioalimentaire régional.

## OBJECTIF 1

# MISER SUR DES ENTREPRISES RENTABLES ET EFFICACES

Avec cette politique, le secteur bioalimentaire québécois sera caractérisé par une pluralité d'entreprises, petites et grandes :

- dotées d'une excellente capacité de gestion ;
- à la fine pointe des connaissances et du savoir-faire ;
- tirant l'essentiel de leurs revenus du marché ;
- maîtrisant les risques d'affaires.

Pour assurer l'avenir du secteur bioalimentaire et le bâtir sur des bases solides, il est indispensable de miser sur des entreprises rentables et efficaces. L'atteinte de cet objectif passe par plusieurs actions selon le propre choix des entreprises, petites ou grandes. La politique reconnaît que l'avenir du secteur n'est non pas le propre d'un modèle d'affaires unique, mais plutôt celui d'une pluralité d'entreprises.

Toutefois, pour s'adapter à un contexte d'affaires plus exigeant, faire face à une vive concurrence et développer des produits et des procédés innovateurs, les entreprises devront améliorer leur capacité de gestion et adopter les pratiques et technologies utilisées par les meilleurs. Des efforts substantiels devront également être consentis au chapitre du développement des ressources humaines, que ce soit pour élever les compétences de gestion des chefs d'entreprise ou pour la formation initiale et continue de la main-d'œuvre.

Les entreprises devront globalement prendre les moyens pour améliorer leur productivité. À cet égard, le gouvernement entend accompagner celles qui font ce choix et contribuer à l'émergence d'un environnement d'affaires propice à la réalisation de leurs projets.

L'appui à la formation de la nouvelle génération de chefs d'entreprise dans tout le secteur bioalimentaire contribuera à l'essor d'une culture entrepreneuriale forte. Le gouvernement reconnaît déjà cette nécessité et a fait un premier pas en ce sens en adoptant des mesures pour l'acquisition et l'accroissement des compétences des jeunes de ce secteur. En Amérique du Nord, le Québec est à l'avant-garde en matière d'offre de programmes financiers à l'intention de la relève agricole ; il va encore plus loin avec la création du Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) afin de soutenir les projets d'établissement agricole. De même, les entreprises de pêches commerciales profitent d'un appui pour la relève dans le secteur de la capture.

---

Soucieux d'assurer le développement durable et la pérennité des entreprises agricoles, y compris celles faisant de l'élevage aquacole, le gouvernement du Québec reconnaît l'importance d'intervenir en matière de gestion des risques. Que ce soit au chapitre de la stabilité du revenu agricole ou de l'accès au financement, son engagement dépasse largement ce qu'aucune autre province canadienne n'a jamais consenti à son agriculture. Cela s'est confirmé, en 2009, par l'adoption d'un plan majeur de redressement des interventions en gestion des risques agricoles. L'orientation première de cette réforme est de reconnaître que l'entrepreneur agricole est au cœur des décisions de gestion de son entreprise et que ses décisions doivent être branchées sur les signaux du marché et l'amélioration de ses performances.

La transformation alimentaire est la voie d'accès au marché pour la plus grande partie de la production québécoise. Les secteurs de l'agriculture et de la pêche commerciale doivent, pour prospérer, s'appuyer sur une industrie de la transformation alimentaire dynamique qui améliore sans cesse ses performances. Il est essentiel de donner à ce segment du bioalimentaire une place stratégique dans l'alimentation saine de la population et dans le développement économique du Québec. Le gouvernement reconnaît cet impératif et confirme le rôle de chef de file du MAPAQ à l'égard de cette industrie. Ainsi, il propose des mesures particulières de soutien destinées à la transformation alimentaire qui sont complémentaires à l'offre de services des autres ministères et organismes gouvernementaux à laquelle les entreprises du secteur peuvent avoir accès. Ces mesures visent à renforcer la capacité concurrentielle des entreprises en misant, notamment, sur l'amélioration de la gestion, l'innovation, la mise en place de systèmes de gestion de la qualité et de la salubrité ainsi que le développement des marchés au Québec et hors du Québec. Le gouvernement entend poursuivre et consolider ces interventions au bénéfice des entreprises de transformation alimentaire.

À cela s'ajoute la volonté d'offrir aux entreprises québécoises l'accès à de nouveaux espaces économiques, que ce soit à l'échelle canadienne ou à l'étranger. Le gouvernement du Québec travaille de concert avec le gouvernement canadien pour conclure des ententes commerciales allant dans ce sens.

Pour **miser sur des entreprises rentables et efficaces**, la politique bioalimentaire privilégiera notamment :

- l'appui à une relève entrepreneuriale ;
- des outils financiers adaptés à la conjoncture ;
- le soutien aux entreprises de transformation alimentaire.

## OBJECTIF 2

# BÂTIR UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT FONDÉE SUR DES FILIÈRES COMPÉTITIVES

S'il fut un temps où les produits agricoles ou de la pêche étaient en grande partie vendus directement au consommateur, force est de reconnaître que cette relation n'existe plus vraiment aujourd'hui. Au Québec, c'est quelque 70 % de ces produits qui sont achetés et valorisés par les entreprises de transformation alimentaire d'ici. Ces dernières traitent avec les distributeurs alimentaires, afin de satisfaire à la demande du consommateur. Le succès des diverses filières bioalimentaires québécoises passe donc par une réponse coordonnée aux besoins de ces clients qui gardent, il faut le rappeler, le pouvoir et le loisir de s'approvisionner où bon leur semble.

Répondre à cette demande de façon efficace dépasse bien souvent la capacité d'une seule entreprise. En pratique, il faut renouveler la coordination verticale des filières intrants-production-transformation en mettant l'accent sur les attentes du consommateur, la réduction des coûts, une gestion efficace des approvisionnements et en s'appuyant sur un partenariat d'affaires dynamique. Le leadership d'une telle démarche doit clairement être établi au sein de l'industrie.

Avec cette politique, le secteur bioalimentaire québécois sera caractérisé par des filières :

- déterminées à répondre aux attentes des consommateurs ;
- axées sur des partenariats d'affaires ;
- appuyées par des réseaux d'innovation qui valorisent le transfert des connaissances.

Pour sa part, le gouvernement entend soutenir les démarches qui favoriseront l'amélioration de la compétitivité des filières et permettront de répondre adéquatement aux besoins des marchés. Pensons à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de développement sectoriel dont l'objectif est une plus grande efficacité des entreprises et l'optimisation de la coordination verticale au sein de l'industrie.

Le gouvernement entend également promouvoir l'instauration de bonnes pratiques de gouvernance qui permettent de mieux répondre aux besoins du consommateur et l'établissement d'un partenariat d'affaires sain entre tous les maillons d'une même filière. L'ensemble des outils d'intervention propres au secteur bioalimentaire, dont ceux destinés à la mise en marché collective, devront être examinés à la lumière de cet objectif.

L'innovation, parce qu'elle se situe à la base de tout le processus conduisant à l'élaboration de produits nouveaux ou de procédés plus productifs, est la clé de voûte pour assurer l'avenir du secteur bioalimentaire. Elle est un ingrédient essentiel à l'amélioration de la compétitivité des entreprises et leur donne une longueur d'avance sur les concurrents. Le gouvernement du Québec appuie déjà la recherche et l'innovation au moyen d'un éventail d'outils : mesures fiscales en recherche et développement, ententes visant à soutenir le développement des connaissances et le transfert technologique et programmes de soutien à la recherche et l'innovation. Le gouvernement entend compléter ces interventions en intensifiant la recherche dans les domaines prioritaires pour le secteur, en favorisant la synergie entre les acteurs de la chaîne d'innovation, et en renforçant la recherche et l'innovation en entreprise.

Pour **bâtir une dynamique de développement fondée sur des filières compétitives**, la politique bioalimentaire privilégiera notamment :

- l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de développement sectoriel ;
- l'amélioration de la gouvernance des outils de mise en marché ;
- le développement de la connaissance et le renforcement du soutien à l'innovation et à la R-D.

## OBJECTIF 3

# FAVORISER LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE PRODUITS METTANT EN VALEUR LE POTENTIEL BIOALIMENTAIRE RÉGIONAL

Le consommateur est constamment à la recherche de nouveaux aliments présentant des caractéristiques distinctives. Un environnement d'affaires propice à la créativité des entreprises constituera un terreau fertile pour une offre alimentaire différenciée. Le gouvernement québécois se positionne en faveur d'une plus grande diversification du secteur bioalimentaire, que ce soit à l'échelle de l'entreprise ou à celle du territoire. Cette diversification peut également provenir de produits non alimentaires issus d'activités telles que l'horticulture ornementale ou la bioénergie.

Certains potentiels sont actuellement sous-exploités, qu'on songe à des terres agricoles, à des sous-produits de l'agriculture et de la pêche ou à des productions dans des secteurs non traditionnels. La diversification du secteur concourt ainsi à la mise en valeur des ressources disponibles. Il s'agit donc d'un levier efficace favorisant la création de richesse pour l'ensemble des régions du Québec. Par exemple, dans le cadre du « Plan Nord », le gouvernement a établi des priorités d'action permettant de mettre en valeur le potentiel de production bioalimentaire du Québec nordique.

Avec cette politique, le secteur bioalimentaire québécois sera caractérisé par la mise en valeur efficace de tous ses avantages comparatifs, ce qui se traduira par :

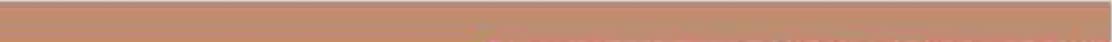
- une grande variété de produits alimentaires ;
- une proportion d'entreprises à l'œuvre dans des secteurs non traditionnels ;
- la valorisation de la biomasse par l'exploitation de produits agricoles et de la pêche à des fins non alimentaires.

Sur le plan des territoires, la pluralité des modèles d'entreprises, des productions, des modes de mise en marché et des activités contribue au dynamisme économique des collectivités. De plus, en favorisant une plus grande diversité de productions agricoles, elle atténue la pression environnementale qu'engendre la concentration géographique d'une production et favorise la biodiversité.

À l'échelle de l'entreprise, la diversification des productions, des produits, des activités, des modes ou des lieux de commercialisation constitue une stratégie permettant une meilleure gestion des risques. Elle peut ainsi assurer aux entreprises un nouveau revenu ou de nouveaux débouchés permettant de diminuer leur vulnérabilité aux aléas naturels et des marchés.

Pour **favoriser la diversification de l'offre de produits mettant en valeur le potentiel bioalimentaire régional**, la politique bioalimentaire privilégiera notamment :

- l'appui à la diversification et à la commercialisation en circuit court en région ;
- l'appui au développement des secteurs en émergence ;
- le soutien à l'essor d'entreprises de transformation de produits locaux et régionaux.



## TROISIÈME ORIENTATION

VALORISER L'ENVIRONNEMENT  
ET LE TERRITOIRE DU QUÉBEC

## DONNER LE GOÛT DU QUÉBEC...

... c'est respecter l'environnement. C'est occuper le territoire. Diversifier ses usages. C'est respecter la biodiversité.

Et léguer un patrimoine vivant et en santé.

Pour se distinguer aux yeux des consommateurs d'ici comme d'ailleurs, le secteur bioalimentaire possède un atout de taille puisqu'il peut compter sur un environnement de production offrant d'innombrables possibilités dont il peut tirer avantage dans la mesure où il en maîtrise bien tous les attributs. Ainsi, le Québec peut miser sur la qualité intrinsèque de son environnement, sur son eau abondante, sur la disponibilité d'énergies vertes, sur ses vastes étendues, voire sur son climat nordique qui le caractérise tout particulièrement. Tous ces éléments réunis peuvent contribuer à la création d'une image de marque pour le Québec, en mettant en valeur ses caractéristiques particulières sur le plan du développement écologique et durable.

La société québécoise est particulièrement sensible à la question environnementale. D'après les sondages, la majorité de la population, soit quelque 72 %, se déclare inquiète de l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement<sup>3</sup>. En outre, pour un Québécois sur cinq, cette préoccupation pour le respect de l'environnement et l'atténuation de l'empreinte écologique devient même un premier critère d'achat pour privilégier un produit québécois<sup>4</sup>. Ces résultats indiquent que l'environnement devient un enjeu incontournable qui doit occuper le premier rang dans la vision de développement du secteur. Ils laissent également entrevoir un espace de travail intéressant où il sera sans doute possible d'aller chercher des gains sur les marchés en développant et en mettant en valeur une image qui tablera sur les caractéristiques du développement durable.

Bien qu'il puisse s'agir d'un passage exigeant pour certaines entreprises, le respect des prescriptions législatives et réglementaires en matière d'environnement reste une étape minimale pour doter le Québec d'une image de marque verte distinctive. Il faut saluer le fait que plusieurs entreprises ont dépassé ce stade et apportent leur contribution à la production de ce qu'il est convenu d'appeler des bénéfices environnementaux. La politique poursuit l'objectif de hisser ses entreprises au rang de gardiennes du patrimoine naturel collectif des Québécois.

Le territoire agricole est un patrimoine pour les générations futures; non seulement sa préservation, mais encore davantage sa mise en valeur constituent une condition de son maintien en état d'être légué. Grâce à cette politique, le secteur bioalimentaire pourra apporter sa pleine contribution à l'occupation dynamique du territoire et à la mise en valeur du potentiel marin.

**Trois objectifs** concourront à soutenir un développement écologique et durable :

- **Objectif 1**  
Assurer un développement respectant l'environnement;
- **Objectif 2**  
Contribuer à la production de bénéfices environnementaux;
- **Objectif 3**  
Valoriser l'occupation dynamique du territoire.

<sup>3</sup> Sondage SOM pour le compte du MAPAQ, avril 2009.

<sup>4</sup> Sondage Léger Marketing (Omnibus) pour le compte du MAPAQ, janvier 2010.

## OBJECTIF 1

# ASSURER UN DÉVELOPPEMENT RESPECTANT L'ENVIRONNEMENT

L'éveil de la société québécoise aux préoccupations environnementales a, de façon générale, entraîné un resserrement de l'encadrement de l'État à l'égard des activités qui engendrent des externalités négatives pour l'environnement. Aucun secteur économique n'y a échappé et les caractéristiques propres à l'agriculture, notamment son rapport étroit avec le milieu naturel, son emprise sur une grande partie du territoire habité et l'intensification des modes de production au cours des ans, ont particulièrement exposé cette activité d'importance au regard critique de la société et, par ricochet, à la mise en place par l'État de normes plus strictes en matière environnementale.

De plus, il appert qu'une gestion environnementale rigoureuse constitue et constituera encore davantage, dans les années à venir, une étape essentielle à franchir pour espérer percer les marchés, y maintenir sa place et en développer de nouveaux, à l'instar des exigences posées en matière de qualité et d'innocuité des aliments.

Avec cette politique, le secteur bioalimentaire sera reconnu comme un agent de protection de l'environnement grâce à des entreprises :

- respectueuses du milieu naturel ;
- faisant appel aux meilleures pratiques pour diminuer leur empreinte écologique ;
- en mesure de s'adapter aux nouveaux défis environnementaux.

Le gouvernement a mis en place différents programmes, plans d'action ou mesures incitatives pour accompagner les entreprises dans leur démarche de mise en conformité et pour les encourager à adopter des pratiques qui limitent l'impact environnemental de leurs activités. Ainsi, l'État a entrepris des actions importantes au cours des dernières années, dont le programme Prime-Vert, le Plan d'amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole, le Plan d'action concertée sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse, la gestion par bassin versant et la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce.

Malgré les progrès accomplis dans l'adoption de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement, les entreprises bioalimentaires ont encore d'importants défis à relever. La protection des cours d'eau et la pression des activités de production, causée par le phénomène de la concentration des entreprises dans certaines régions, n'en sont que quelques exemples.

Il importe donc que les entreprises et le gouvernement poursuivent leurs efforts visant à réduire l'empreinte sur l'environnement des activités productives. De plus, l'amélioration de l'efficacité de l'ensemble des interventions gouvernementales nécessite une grande cohérence. À cet égard, le gouvernement s'engage à appliquer l'écoconditionnalité pour chacun des programmes destinés aux entreprises bioalimentaires.

Pour **assurer un développement respectant l'environnement**, la politique bioalimentaire privilégiera notamment :

- l'appui à l'adoption par les entreprises de pratiques respectueuses de l'environnement ;
- la poursuite des investissements dans l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- l'intensification des efforts dans la réduction de l'utilisation des pesticides.

## OBJECTIF 2

# CONTRIBUER À LA PRODUCTION DE BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX

L'environnement peut être vu comme une contrainte supplémentaire par les entreprises, mais elle peut également se transformer en occasions d'affaires intéressantes. En effet, plusieurs entreprises et acteurs consultés considèrent les progrès en environnement allant au-delà des normes réglementaires comme un facteur pouvant offrir de nouvelles possibilités.

Les bénéfices environnementaux peuvent porter, par exemple, sur la protection de la qualité de l'environnement, le maintien de la biodiversité, la protection des sols contre l'érosion ou la réduction des gaz à effet de serre, etc.

Avec cette politique, les entreprises bioalimentaires se démarqueront sur les marchés grâce à leur image de marque « verte » associée :

- à la production de bénéfices environnementaux ;
- à la préservation de la biodiversité ;
- au maintien des écosystèmes naturels.

Une gestion environnementale méthodique amène les entreprises à adopter des techniques de production innovantes et performantes qui entraînent, par exemple, une réduction des intrants ou une diminution de l'utilisation de pesticides, un meilleur emploi de l'énergie, l'amélioration de la logistique du transport, la rationalisation des emballages, etc. Le travail réduit du sol dans le domaine agricole illustre bien ces nouvelles techniques qui comportent des bénéfices sur le plan environnemental tout en réduisant les coûts d'exploitation. En somme, une gestion environnementale proactive va souvent de pair avec l'amélioration de la gestion globale de l'entreprise.

C'est donc dire qu'au-delà du respect des normes réglementaires, les entreprises du secteur bioalimentaire peuvent adopter des modes de production écologique et contribuer à générer des bénéfices environnementaux à l'ensemble de la société, tout en procurant une valorisation de leurs produits sur les marchés. Des incitatifs financiers permettraient d'expérimenter de nouvelles façons de faire afin de favoriser l'offre, par une entreprise, d'un service environnemental qui va au-delà des exigences réglementaires et qui profite à la collectivité, mais que les mécanismes de marché ne reconnaissent pas d'emblée.

La mise en place de certains types de certifications, comme la certification biologique, l'écocertification dans le secteur des pêches et de l'aquaculture et l'approche volontaire grâce à la sensibilisation et aux services-conseils, a des retombées positives sur l'environnement et la situation économique des entreprises.

Le gouvernement entend valoriser, au cours des prochaines années, la production de bénéfices environnementaux et en faire un outil de compétitivité qui permettra aux produits alimentaires du Québec de se démarquer sur les marchés par une image de marque « verte » et de réduire leur empreinte écologique.

Pour **contribuer à la production de bénéfices environnementaux**, la politique bioalimentaire privilégiera notamment :

- l'écoefficacité des procédés ;
- la protection de la biodiversité ;
- la réduction des gaz à effet de serre.

## OBJECTIF 3

### VALORISER L'OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

Dans le but de préserver la capacité des générations futures de se nourrir et de permettre aux entreprises agricoles d'ici de mettre en valeur le territoire, le gouvernement protège depuis 1978 une base territoriale pour la pratique de l'agriculture. La zone agricole occupe aujourd'hui près de 4 % du territoire québécois et 29 % du territoire municipalisé. Or, pour la moitié des municipalités régionales de comté (MRC), plus de 50 % de leur territoire est en zone agricole<sup>5</sup>.

Avec cette politique, le territoire agricole et les ressources marines seront reconnus comme :

- un patrimoine collectif à préserver ;
- une source de richesse et de diversification économique pour les collectivités...

... et ce, grâce à la présence d'entreprises :

- mettant en valeur les potentiels agricoles et marins ;
- reconnues pour leur fonction économique, mais aussi sociale et environnementale.

Alors que l'agriculture occupe toujours une partie appréciable de l'espace habité et qu'elle demeure très importante dans le tissu économique de certaines régions, son poids démographique et économique tend à diminuer au fil du temps. Ainsi, la proportion de la population agricole est passée de plus de 50 % de la population rurale totale dans les années 50, à moins de 6 % en 2006<sup>6</sup>. Par conséquent, le milieu rural évolue vers une plus grande diversification dans l'usage du territoire. Cette cohabitation des usages exerce une pression croissante sur la zone agricole, notamment autour des pôles de croissance urbaine où se situent les meilleures terres du Québec. À l'opposé, certaines zones agricoles situées en milieu périphérique en danger de dévitalisation gagneraient à diversifier leurs activités.

La politique bioalimentaire réaffirme le caractère exceptionnel du territoire agricole et la volonté de préserver ce patrimoine collectif. Il importe que ce territoire continue d'être habité et mis en valeur par les entreprises agricoles d'ici. Il doit permettre une diversité de modèles d'entreprises et l'émergence d'activités agricoles à plus petite échelle, notamment l'agrotourisme. Les efforts à déployer pour maintenir une occupation dynamique du territoire agricole impliqueront la collaboration des différents acteurs du développement régional (conférences régionales des élus [CRE], centres locaux de développement [CLD], municipalités régionales de comté [MRC], municipalités, etc.).

De récents rapports invitent le gouvernement à amorcer une modernisation du régime de protection du territoire agricole, institué par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Afin d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture, il est nécessaire de limiter les pressions d'urbanisation sur la zone agricole et de favoriser la pluralité de l'agriculture et l'occupation dynamique du territoire.

<sup>5</sup> Commission de protection du territoire agricole, 2009.

<sup>6</sup> Statistique Canada, Recensement de l'agriculture et Recensement de la population.

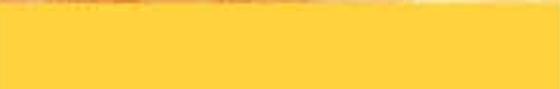
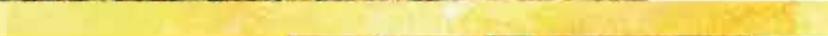
La mise en valeur de la zone agricole est encore la meilleure façon de concilier ces impératifs en permettant d'atténuer les pressions de l'urbanisation tout en contribuant à la vitalité des territoires. Cette valorisation du territoire agricole doit passer par un exercice participatif de planification, comme il a été proposé dans le cadre des plans de développement de la zone agricole mis en œuvre en 2008 par des projets pilotes. Ces derniers visent à favoriser le développement du plein potentiel agricole d'une MRC dans une optique de diversification et d'accroissement des activités agricoles et de promotion des activités complémentaires telles que l'agrotourisme. Ces plans s'appuient sur une démarche de concertation entre les principaux acteurs locaux, régionaux et nationaux.

Par ailleurs, la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture ouvre une nouvelle perspective pour l'ancrage des entreprises agricoles dans leur territoire. C'est par la valorisation de ses fonctions économiques, mais aussi sociales et environnementales, que l'agriculture contribue à l'occupation dynamique des territoires. Elle participe ainsi à l'attractivité des collectivités, au maintien de services de proximité, à la création d'emplois, à la diversification économique des régions, à la préservation du patrimoine culturel et naturel, bref, à la qualité de vie des populations. Inversement, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, de pluriactivité des familles agricoles et de faible renouvellement générationnel des agriculteurs, la vitalité des territoires ruraux constitue une condition essentielle au dynamisme de l'agriculture. Il en va de même dans les régions maritimes où les activités liées à la pêche commerciale jouent un rôle important dans le maintien de la vitalité économique et sociale.

Il devient donc nécessaire de reconnaître l'existence de cette interdépendance entre les milieux régionaux et ceux du domaine bioalimentaire. Dans ce sens, la Politique nationale de la ruralité constitue un instrument de l'intervention gouvernementale en visant « à faciliter et à mieux soutenir le développement des communautés et des territoires ruraux de l'ensemble du Québec », y compris les régions maritimes.

Pour valoriser l'occupation dynamique du territoire, la politique bioalimentaire privilégiera, notamment :

- l'adaptation de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;
- l'adoption de plans de développement de la zone agricole par les MRC en concertation avec le milieu ;
- l'appui à la multifonctionnalité du bioalimentaire en région.



## LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE BIOALIMENTAIRE

### **DONNER LE GOÛT DU QUÉBEC...**

*... c'est assurer la mise en œuvre de la politique. C'est mettre la table pour le bioalimentaire de demain. C'est nous donner le pouvoir d'agir.*

*Maintenant.*

Le soutien gouvernemental est un acquis pour le secteur bioalimentaire du Québec. Le gouvernement du Québec croit fermement que son action trouvera un maximum d'efficacité en favorisant un environnement d'affaires qui permettra aux entreprises de se positionner avantageusement et de se développer. Ainsi, l'entreprise de demain ne sera systématiquement ni petite, ni moyenne, ni grande. C'est davantage par leur capacité à réaliser les ambitions de leurs propriétaires et à atteindre des objectifs de rentabilité que les entreprises définiront leur place dans le secteur bioalimentaire de demain.

### **L'ENGAGEMENT GOUVERNEMENTAL ET LE RÔLE DU MAPAQ**

Le gouvernement du Québec s'engage à concrétiser la vision d'avenir pour le secteur bioalimentaire et à mettre en œuvre les orientations qui auront été adoptées. Cette responsabilité gouvernementale est confiée au MAPAQ en collaboration avec les ministères et organismes ayant à intervenir dans le secteur bioalimentaire.

**Pour exercer son rôle et refléter les engagements gouvernementaux envers le secteur bioalimentaire, la mission confiée au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est redéfinie et s'énonce dans les termes suivants :**

*« Appuyer une offre alimentaire de qualité et promouvoir l'essor du secteur bioalimentaire dans une perspective de développement durable, pour le mieux-être de la société québécoise. »*

Au rang des priorités figure la ferme volonté d'appuyer une offre de produits alimentaires québécois qui se feront connaître ici et ailleurs pour leur originalité et leur qualité. Pour y arriver, le MAPAQ fera en sorte de permettre l'expression d'initiatives diverses, de laisser s'épanouir la créativité des entrepreneurs, de faire une place à la relève, de donner accès à un territoire agricole de qualité et de permettre de mieux répondre aux signaux du marché.

En favorisant l'essor du secteur bioalimentaire, la mission confirme l'appui au caractère économique de ce secteur d'activité. Ceci doit se réaliser dans une perspective de développement durable, notamment en répondant aux attentes de la société québécoise, que ce soit à l'égard de la santé de la population, de la protection de l'environnement ou de l'établissement de rapports harmonieux avec les divers acteurs économiques et sociaux sur le territoire.

### **LE PROJET DE LOI**

Un projet de loi établissant le cadre de développement du secteur bioalimentaire sera présenté à l'Assemblée nationale afin de poser les balises de l'intervention gouvernementale dans le secteur et de prendre en considération les attentes fondamentales de la société à l'égard de ce secteur.

Concrètement, ce projet de loi poursuivra les objectifs de formaliser l'intention de doter le Québec d'une politique bioalimentaire, de la faire évoluer au fil du temps et de l'accompagner d'un outil financier d'appui à sa mise en œuvre. Il proposera également d'adapter la législation existante aux ambitions de la vision d'avenir du secteur et des orientations qui la soutiennent.

### **Donner des assises fortes à la politique**

Le projet de loi établira les grands principes qui guideront le ministre dans l'élaboration de la politique, soit :

- la mise en valeur, au Québec et ailleurs, de produits alimentaires québécois sécuritaires et de qualité ;
- la mise en place de conditions de développement propices à l'émergence d'une diversité d'entreprises compétitives et durables ;
- le développement d'activités bioalimentaires exercées de façon écoresponsable et la mise en valeur des potentiels régionaux ;
- l'optimisation des interventions gouvernementales destinées au secteur bioalimentaire afin de répondre aux besoins des consommateurs et aux attentes de la société.

Par l'intégration des attentes des citoyens-consommateurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique, la loi entérinera le virage de la politique vers le produit alimentaire, car celui-ci concilie les intérêts des acteurs du secteur avec ceux de la société et des consommateurs québécois.

### **Faire évoluer la politique au fil du temps**

Dans le but d'assurer que la politique et ses orientations sont continuellement adaptées aux défis auxquels sera confronté le secteur bioalimentaire québécois ainsi qu'aux besoins de l'industrie et aux attentes de la société québécoise à son égard, le projet de loi introduira un processus d'actualisation quinquennal. Il sera ainsi possible de vérifier périodiquement la pertinence des orientations et des objectifs déjà définis et, le cas échéant, d'apporter les ajustements appropriés.

En plus des consultations auprès des acteurs du milieu, ce processus d'actualisation inclura une veille stratégique et prospective, ainsi que la mise à contribution d'experts et de gens reconnus dans leur milieu. Pour ce faire, il est prévu de créer, sous la responsabilité du MAPAQ, une unité de veille stratégique. Son mandat consistera à apporter au ministre un éclairage particulier sur les grands enjeux et défis du secteur ainsi qu'à lui soumettre des avis en vue de l'actualisation de la politique.

Afin de suivre l'évolution du secteur bioalimentaire, un tableau de bord sera mis en place pour avoir une vue d'ensemble de sa performance. L'objectif est qu'à partir d'une sélection d'indicateurs clés, il soit possible de situer l'évolution du secteur dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire à travers ses dimensions économique, sociale et environnementale.

---

### **Encourager les initiatives par la création d'un fonds**

Le projet de loi proposera également la création d'un fonds d'initiatives pour appuyer la mise en œuvre de la politique. Cet outil financier facilitera la réalisation de diverses initiatives de développement jugées inédites et porteuses pour l'avenir du secteur. En ce sens, le fonds pourra agir comme un catalyseur de la politique vers de nouvelles façons de faire et il contribuera en outre à instaurer une culture du changement et de l'innovation dans le secteur.

Il peut s'agir de projets de développement, d'adaptation d'interventions au contexte québécois ou de toutes autres activités qui se démarquent par leur dimension novatrice, stimulante et structurante. Les initiatives ainsi soutenues constitueront des bancs d'essai pour des projets qui pourront éventuellement être adaptés ou implantés à plus large échelle. La perspective de dynamisation des potentiels régionaux ou des différentes filières ou différents maillons du secteur bioalimentaire sera mise en priorité.

### **Adapter la législation**

Le projet de loi introduira des modifications à des lois qui sont sous la responsabilité du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, afin d'appuyer le virage vers le bioalimentaire de demain. Des consultations en commission parlementaire sur le projet de politique bioalimentaire permettront de préciser les lois à modifier et la nature des changements à apporter.

L'ensemble des lois qui sont sous la responsabilité du ministre (voir la liste à la page suivante) pourra faire l'objet de discussions au regard des divers domaines couverts.

Au terme de ces discussions, certaines lois seront modifiées par l'entremise du projet de loi établissant le cadre de développement du secteur bioalimentaire. D'autres modifications législatives ou de nouvelles lois pourront être proposées au cours de la période de mise en œuvre de la politique.

## LISTE DES LOIS SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

- Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, L.R.Q., c. M-14

#### Agriculture et alimentation

- Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, L.R.Q., c. M-14
- Loi sur les produits alimentaires, L.R.Q., c. P-29
- Loi sur la protection sanitaire des animaux, L.R.Q., c. P-42
- Loi sur la protection sanitaire des cultures, L.R.Q., c. P-42.1
- Loi sur la prévention des maladies de la pomme de terre, L.R.Q., c. P-23.1, art. 16 et 17
- Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants, c. A-20.03
- Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité, L.R.Q., c. R-19.1
- Loi sur l'Ordre national du mérite agricole, L.R.Q., c. O-7.001
- Loi sur le mérite national de la restauration et de l'alimentation, L.R.Q., c. M-11.3
- Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec, L.R.Q., c. R-0.01
- Loi sur la protection des animaux pur sang, L.R.Q., c. P-36
- Loi sur les sociétés agricoles et laitières, L.R.Q., c. S-23
- Loi sur les sociétés d'horticulture, L.R.Q., c. S-27
- Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État, L.R.Q., c. T-7.1

### **Pêcheries et aquaculture commerciales**

- Loi sur le financement de la pêche commerciale, L.R.Q., c. F-1.3
- Loi sur la transformation des produits marins, L.R.Q. c. T-11.01
- Loi sur l'aquaculture commerciale, L.R.Q., c. A-20.2
- Loi sur la commercialisation des produits marins, L.R.Q., c. C-32.1
- Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec, L.R.Q., c. B-7.1
- Loi sur le mérite national de la pêche et de l'aquaculture, L.R.Q., c. M-11.2
- Loi sur les pêcheries commerciales et la récolte commerciale de végétaux aquatiques, L.R.Q., c. P-9.01

### **LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

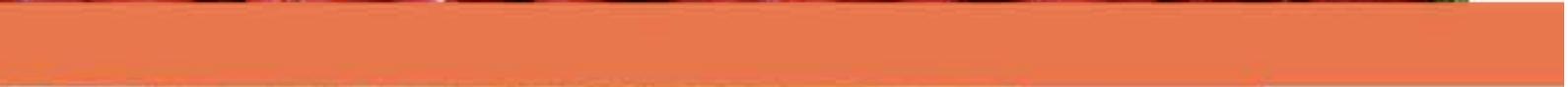
- Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers, L.R.Q., c. A-29.1
- Loi sur l'assurance-récolte, L.R.Q., c. A-30
- Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles, L.R.Q., c. A-31
- Loi sur La Financière agricole du Québec, L.R.Q., c. L-0.1

### **COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

- Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidants, L.R.Q., c. A-4.1
- Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, L.R.Q., c. P-41.1

### **RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC**

- Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, L.R.Q., c. M-35.1
- Loi sur les producteurs agricoles, L.R.Q., c. P-28



## CONCLUSION

Le Québec évolue dans un monde en changement perpétuel. Les attentes des citoyens comme celles des consommateurs changent rapidement. La clé du développement dans le domaine bioalimentaire demeure la capacité de comprendre et d'analyser ces changements, de s'adapter rapidement malgré les contraintes qu'imposent les conditions de production. La présente politique veut soutenir le secteur bioalimentaire en créant les conditions nécessaires pour qu'il s'adapte à cette nouvelle réalité.

Elle vise également à instaurer de bonnes pratiques de gouvernance permettant une meilleure organisation du secteur et une réponse efficace aux besoins du consommateur par l'ensemble des maillons d'une filière. Les orientations de la politique permettront d'aborder des questions fondamentales en lien avec la mission confiée au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Dans une société de plus en plus mondialisée, les qualités exclusives d'un produit, les caractéristiques qui lui sont propres, son identité particulière deviennent sa principale valeur ajoutée. La politique bioalimentaire veut intensifier le caractère distinctif des produits alimentaires d'ici en soutenant la recherche, le développement et la mise en marché. Elle concourra ainsi à fonder l'essor et la performance de l'ensemble de l'industrie sur une adéquation entre les produits des filières bioalimentaires et les attentes du marché.

Le consommateur, par ses achats de tous les jours, constitue le plus important levier de développement du secteur bioalimentaire québécois. C'est pourquoi cette politique appelle tous les acteurs à une vaste mobilisation pour satisfaire les attentes du consommateur, qui tendent de plus en plus vers des produits qui sont issus d'un cadre de développement durable et qui sont respectueux de l'environnement, bons pour la santé humaine et bénéfiques pour l'essor économique des régions du Québec.

***Donner le goût du Québec, c'est nous donner un secteur bioalimentaire qui sera source de fierté pour tous.***

## POUR ALLER PLUS LOIN...

Les questions suivantes visent à alimenter et à guider la réflexion sur le cadre de développement de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation. Ces questions portent à la fois sur l'à-propos de la vision, des orientations et des objectifs formulés dans ce projet de politique et sur les leviers à privilégier pour assurer sa mise en œuvre. Tous les commentaires et toutes les suggestions sont les bienvenus; ils permettront d'enrichir la future politique pour qu'elle soit adaptée à la société québécoise et qu'elle mobilise les acteurs du bioalimentaire.

- 1 Compte tenu des enjeux dont devra tenir compte le secteur bioalimentaire, croyez-vous que celui-ci soit en mesure de saisir les occasions d'affaires qui se présenteront? Si oui, quelles sont les forces auxquelles l'on doit faire appel? Sinon, quels seraient les changements à envisager pour y arriver?
- 2 Souscrivez-vous à la vision proposée qui place le produit alimentaire au cœur de la politique? Selon vous, quels sont les principaux avantages et désavantages à mettre les attentes des consommateurs au centre des préoccupations de l'industrie?
- 3 Partagez-vous l'idée que la différenciation des produits alimentaires québécois peut être une stratégie gagnante pour que nos entreprises se démarquent sur les marchés intérieurs et extérieurs?
- 4 Selon vous, le consommateur serait-il prêt à choisir d'abord un produit québécois qui se distingue par ses caractéristiques, qu'elles soient nutritionnelles, environnementales, gastronomiques, éthiques ou autres, et éventuellement à payer plus cher? Y aurait-il d'autres stratégies à déployer qui pourraient y concourir?
- 5 Selon vous, les orientations et les objectifs proposés dans le présent projet de politique permettront-ils au gouvernement d'appuyer plus efficacement le secteur bioalimentaire par rapport aux défis de demain? D'autres avenues devraient-elles être explorées pour améliorer l'efficacité de ses interventions?
- 6 Le gouvernement consacre des sommes importantes en appui au développement du secteur. Comment ces sommes peuvent-elles être un gage d'investissement structurant pour l'avenir? Quel équilibre le gouvernement devrait-il rechercher entre des mesures de soutien et des mesures de développement? Devrait-on aider différemment petites, moyennes et grandes entreprises?
- 7 Le gouvernement devrait-il miser davantage sur les entreprises qui ont une perspective de rentabilité et dont les dirigeants montrent une capacité de gestion et des caractéristiques entrepreneuriales? Y aurait-il d'autres critères qui devraient être retenus pour structurer le soutien financier et en établir les priorités?
- 8 Étant donné que 70 % des produits agricoles et de la pêche du Québec sont achetés et valorisés par les entreprises de transformation alimentaire d'ici avant d'atteindre les marchés, ce maillon joue un rôle déterminant dans le développement du secteur bioalimentaire québécois. Quelles conditions devrait-on réunir pour permettre à ces entreprises de maintenir et d'accroître leur place sur les marchés et de faire face à la concurrence étrangère?

- 
- 9 Que devrait prioriser le gouvernement pour assurer aux entreprises du secteur une offre de formation leur permettant de disposer du savoir-faire et des ressources humaines nécessaires pour faire face aux enjeux de demain? Cette offre devrait-elle être organisée différemment? Comment favoriser une meilleure synergie entre les diverses institutions?
  - 10 Le respect des normes environnementales est une condition préalable au développement du secteur bioalimentaire. Devrait-on fixer des exigences plus élevées à cet égard dans l'attribution de l'aide financière destinée aux entreprises? Avez-vous des suggestions quant à ces exigences?
  - 11 La politique prévoit la mise en place d'un fonds qui facilitera la réalisation d'initiatives de développement jugées inédites et porteuses pour l'avenir du secteur. Ces initiatives constitueraient des bancs d'essai pour des activités ou des projets qui pourront éventuellement être mis en œuvre à une plus large échelle. Partagez-vous l'idée que ce fonds pourrait, au regard de la politique, jouer un rôle catalyseur en favorisant l'adoption de nouvelles façons de faire et contribuer à la faire évoluer au fil du temps?
  - 12 Selon vous, le cadre législatif actuel favorise-t-il un environnement d'affaires propice à l'essor du secteur bioalimentaire? Des ajustements devraient-ils y être apportés pour la mise en œuvre du projet de politique? Certaines lois devraient-elles être modifiées en priorité? Quelle serait la nature des changements à privilégier?
  - 13 Tout en maintenant l'objectif de protéger le territoire agricole québécois, est-il souhaitable de faire preuve d'une plus grande souplesse pour l'implantation de plus petites entreprises en zone agricole, de manière à favoriser la diversité de l'agriculture et l'occupation dynamique d'un territoire habité?
  - 14 Avec la mise en marché collective de leurs produits, les producteurs agricoles et les pêcheurs visent à obtenir de meilleurs revenus du marché. Devrait-on assurer plus de transparence dans l'administration de ces mécanismes? Comment favoriser davantage l'établissement de partenariats d'affaires pour permettre de mieux répondre aux besoins en constante évolution des consommateurs?
  - 15 Devrait-on offrir l'occasion aux producteurs agricoles de s'exprimer sur le maintien de l'accréditation d'une seule organisation pour représenter leurs intérêts professionnels?
  - 16 Comment s'assurer que la concertation des partenaires du secteur bioalimentaire s'établisse dans une perspective d'affaires, au sein même de l'industrie, et qu'elle soit un catalyseur pour la mise en œuvre du projet de politique bioalimentaire?



ANNEXE 1

# LE PROJET DE POLITIQUE EN BREF



# DONNER LE GOÛT DU QUÉBEC

## VISION

Faire du bioalimentaire un secteur reconnu pour ses produits alimentaires distinctifs et de qualité ainsi que pour sa contribution à l'essor économique du Québec et à la vitalité de ses régions dans une perspective de développement durable.

## PREMIÈRE ORIENTATION : DISTINGUER NOS PRODUITS ALIMENTAIRES

**OBJECTIF 1 :** *Identifier et mettre en valeur les caractéristiques distinctives des produits québécois*

- Identification des aliments du Québec sur le marché intérieur
- Positionnement des aliments québécois sur la base de caractéristiques distinctives et de leur apport à une saine alimentation
- Développement de nouvelles appellations en vertu de la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants*

**OBJECTIF 2 :** *Soutenir une offre de produits sains et sécuritaires*

- Renforcement des mécanismes assurant la sécurité des aliments
- Traçabilité des aliments de la terre ou de la mer à la table
- Programmes d'assurance qualité adaptés aux différents secteurs

**OBJECTIF 3 :** *Promouvoir les produits québécois sur les marchés*

- Mise en vedette des produits d'ici dans les établissements alimentaires
- Appui au développement de circuits courts de commercialisation, y compris l'agrotourisme
- Renforcement de l'image de marque des produits alimentaires québécois sur les marchés extérieurs



## DEUXIÈME ORIENTATION : RENFORCER NOTRE CAPACITÉ CONCURRENTIELLE

**OBJECTIF 1 :** *Miser sur des entreprises rentables et efficaces*

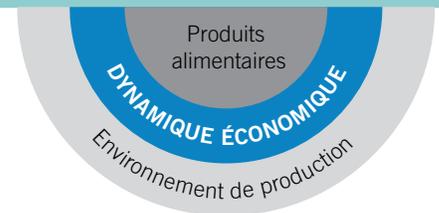
- Appui à une relève entrepreneuriale
- Outils financiers adaptés à la conjoncture
- Soutien aux entreprises de transformation alimentaire

**OBJECTIF 2 :** *Bâtir une dynamique de développement fondée sur des filières compétitives*

- Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de développement sectoriel
- Amélioration de la gouvernance des outils de mise en marché
- Développement de la connaissance et renforcement du soutien à l'innovation et à la R-D

**OBJECTIF 3 :** *Favoriser la diversification de l'offre de produits mettant en valeur le potentiel bioalimentaire régional*

- Appui à la diversification et à la commercialisation en circuit court en région
- Appui au développement des secteurs en émergence
- Soutien à l'essor d'entreprises de transformation de produits locaux et régionaux



## TROISIÈME ORIENTATION : VALORISER L'ENVIRONNEMENT ET LE TERRITOIRE DU QUÉBEC

**OBJECTIF 1 :** *Assurer un développement respectant l'environnement*

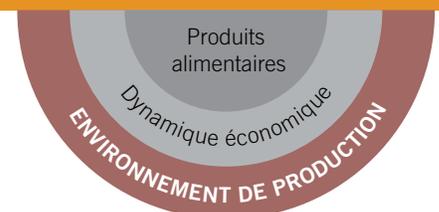
- Adoption par les entreprises de pratiques respectueuses de l'environnement
- Investissements dans l'amélioration de la qualité de l'eau
- Intensification des efforts dans la réduction de l'utilisation des pesticides

**OBJECTIF 2 :** *Contribuer à la production de bénéfices environnementaux*

- Écoefficacité des procédés
- Protection de la biodiversité
- Réduction des gaz à effet de serre

**OBJECTIF 3 :** *Valoriser l'occupation dynamique du territoire*

- Adaptation de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*
- Adoption de plans de développement de la zone agricole par les MRC en concertation avec le milieu
- Appui à la multifonctionnalité du bioalimentaire en région





## ANNEXE 2

# LE PROJET DE LOI EN BREF



# PROJET DE LOI

## LOI ÉTABLISSANT LE CADRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

### LOI-CADRE

#### ÉTABLIR LES FONDEMENTS DU CADRE D'INTERVENTION GOUVERNEMENTAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS

**1****DONNER DES ASSISES FORTES À LA POLITIQUE PAR :**

- la mise en valeur, au Québec et ailleurs, de produits alimentaires québécois sécuritaires et de qualité;
- la mise en place de conditions de développement propices à l'émergence d'une diversité d'entreprises compétitives et durables;
- le développement d'activités bioalimentaires exercées de façon écoresponsable et la mise en valeur des potentiels régionaux;
- l'optimisation des interventions gouvernementales destinées au secteur bioalimentaire afin de répondre aux besoins des consommateurs et aux attentes de la société.

**2****FAIRE ÉVOLUER LA POLITIQUE AU FIL DU TEMPS EN PERMETTANT :**

- de vérifier périodiquement la pertinence des orientations et des objectifs en vigueur;
- d'apporter les ajustements appropriés le cas échéant;
- une veille stratégique et prospective;
- la mise à contribution d'experts et de gens reconnus dans leur milieu.

**3****ENCOURAGER LES INITIATIVES PAR LA CRÉATION D'UN FONDS QUI :**

- facilitera la réalisation de diverses initiatives de développement jugées inédites et porteuses pour l'avenir du secteur;
- pourra agir comme un catalyseur de la politique vers de nouvelles façons de faire;
- contribuera à instaurer une culture du changement et de l'innovation dans le secteur.

### ADAPTATION DES LOIS EXISTANTES

#### APPUYER LE VIRAGE VERS LE BIOALIMENTAIRE DE DEMAIN

**1**

**TENUE DE CONSULTATIONS EN COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LE PROJET DE POLITIQUE BIOALIMENTAIRE QUI PERMETTRONT DE PRÉCISER LES CHANGEMENTS LÉGISLATIFS À APPORTER.**

**2**

**INTRODUCTION DE MODIFICATIONS À DES LOIS QUI SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTRE AFIN D'APPUYER LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE.**

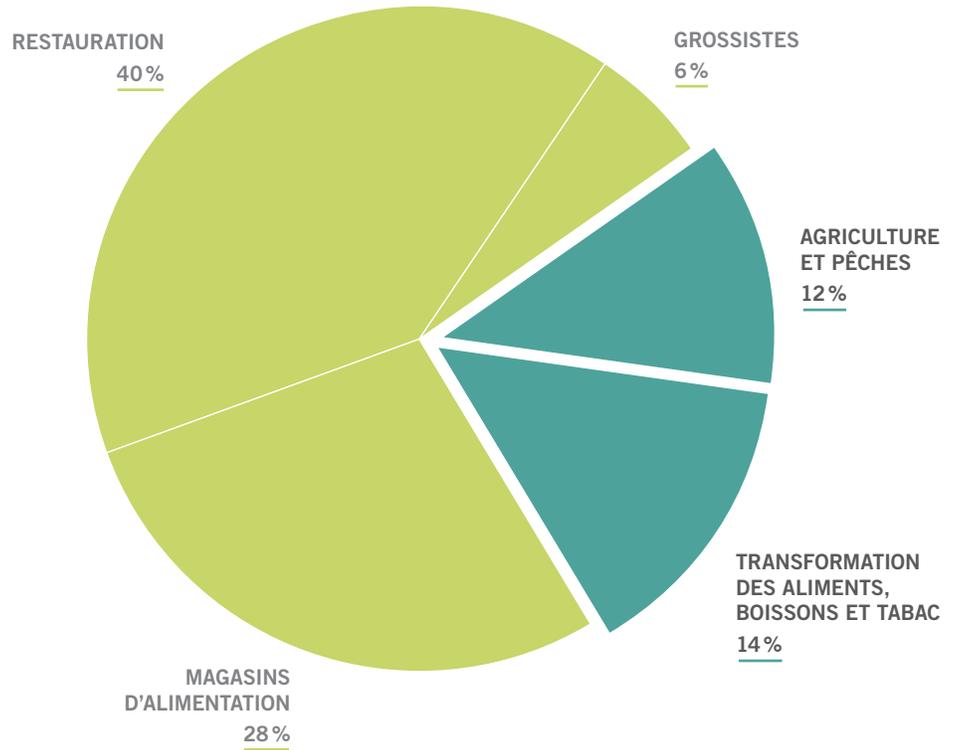
**ANNEXE 3**

# **PRÉSENTATION SOMMAIRE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS, EN 2010**

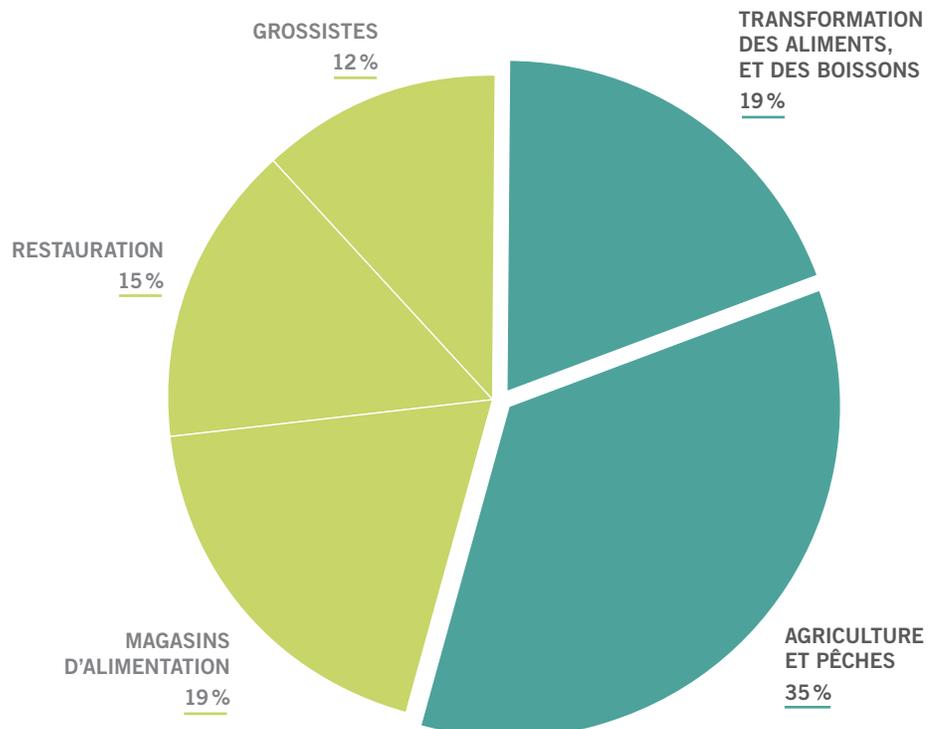


## PRINCIPAUX INDICATEURS

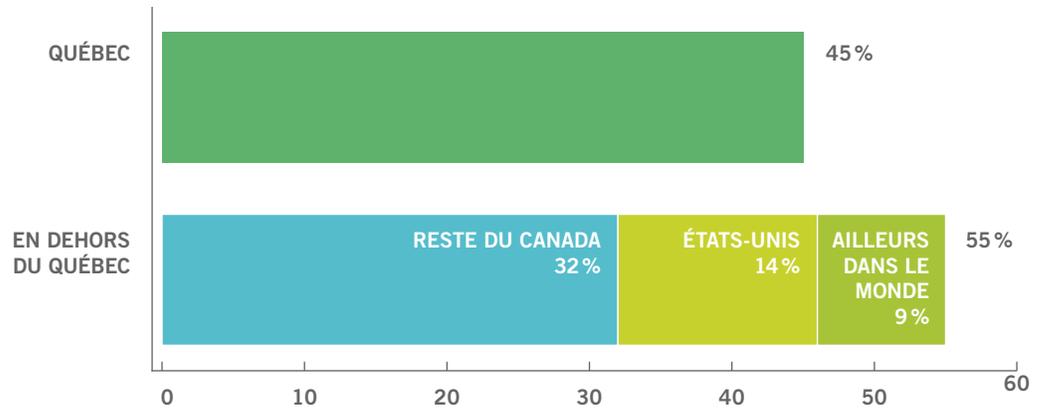
### EMPLOI



### INVESTISSEMENTS

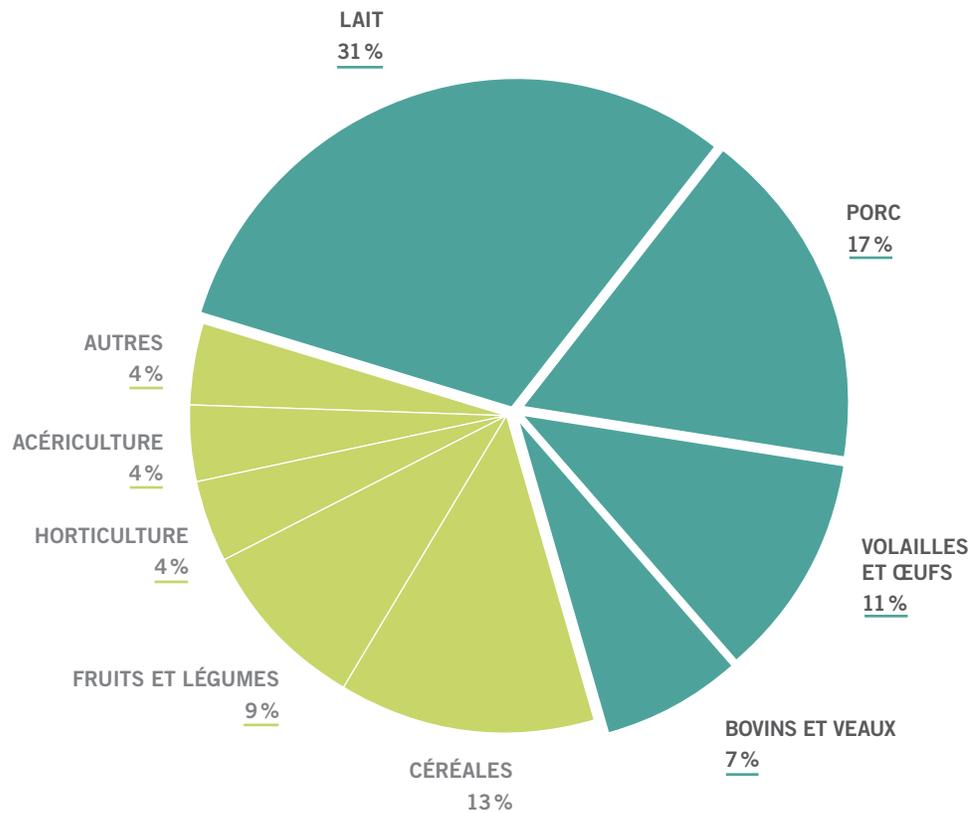


## MARCHÉS COUVERTS PAR LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES DE PRODUCTION\* ET DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRES



\* La production comprend l'activité agricole ainsi que les pêches et l'aquaculture commerciales.

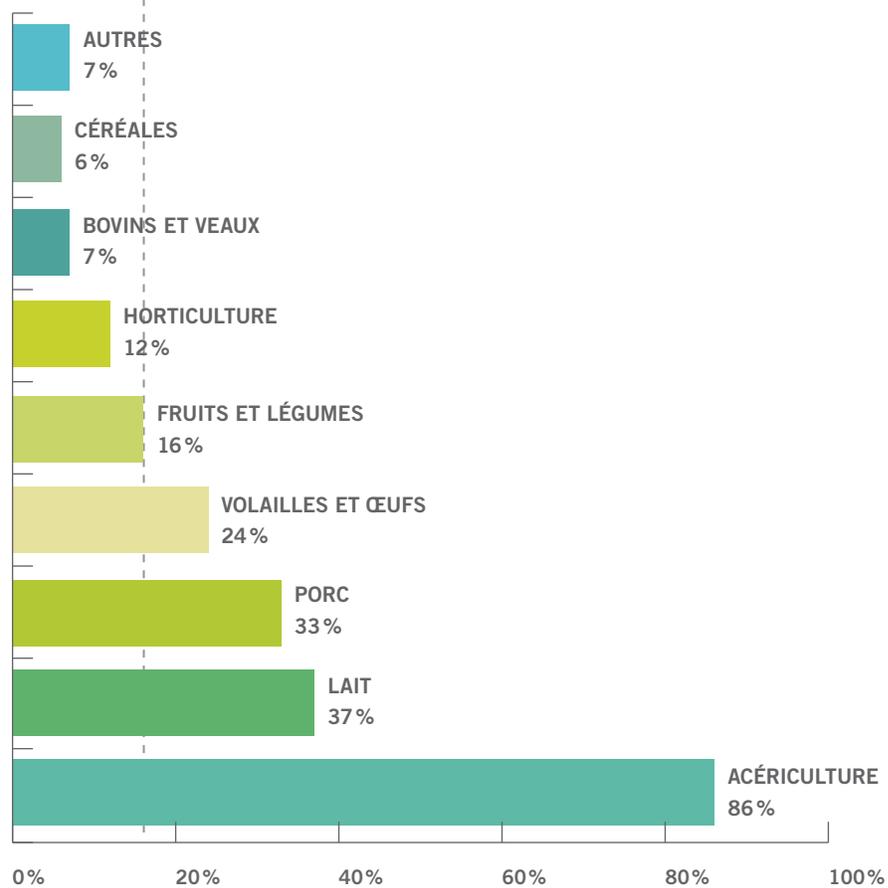
## RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE SELON LA PRODUCTION



Source : Statistique Canada;  
compilation et calculs du MAPAQ.

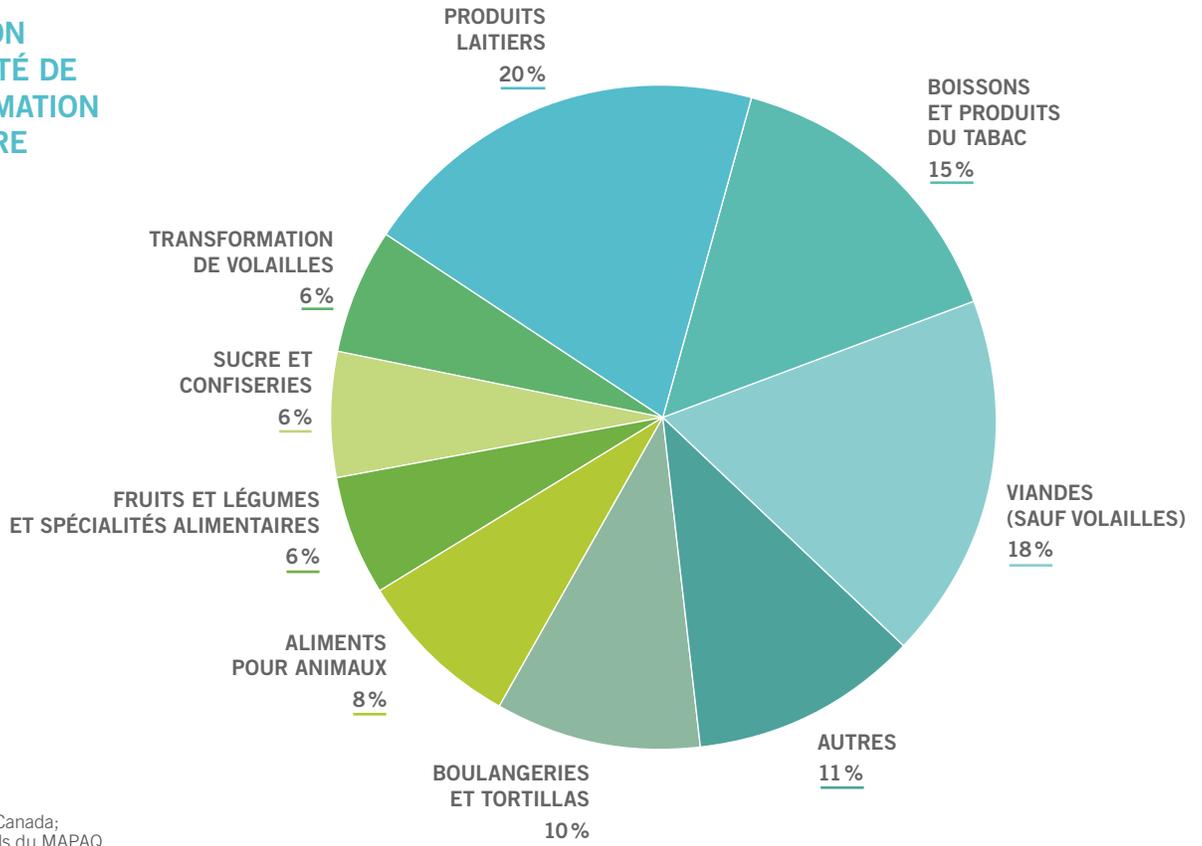
# IMPORTANCE DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE DU QUÉBEC À L'ÉCHELLE CANADIENNE

PART DU QUÉBEC DANS LE TOTAL CANADIEN : 16%



Source : Statistique Canada; compilation et calculs du MAPAQ.

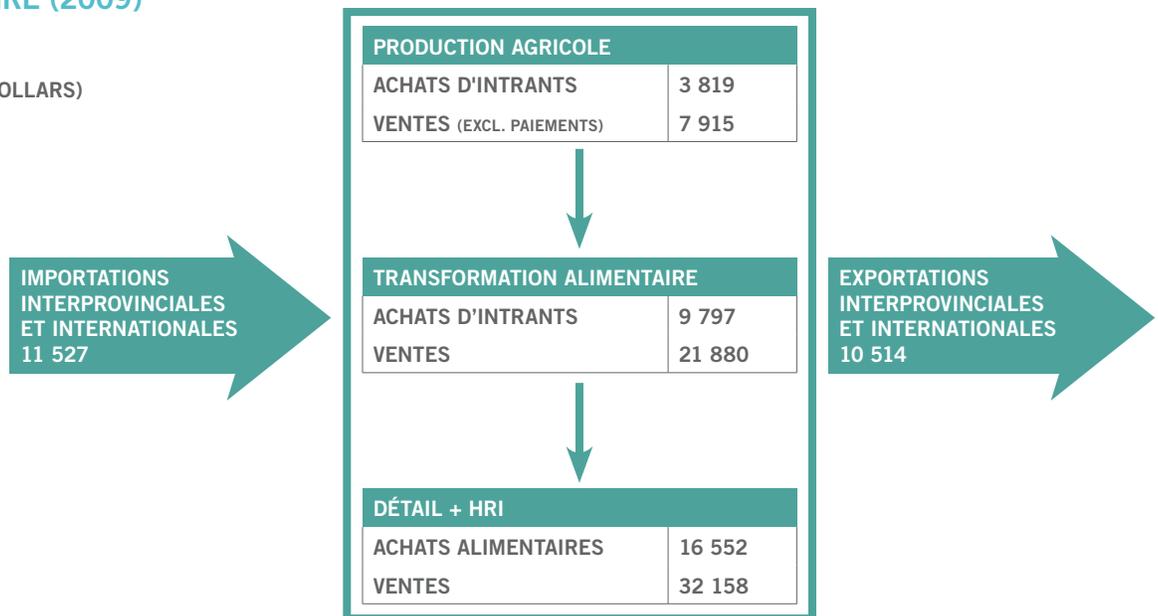
## RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE



Source : Statistique Canada; compilation et calculs du MAPAQ.

## FLUX ÉCONOMIQUES DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE (2009)\*

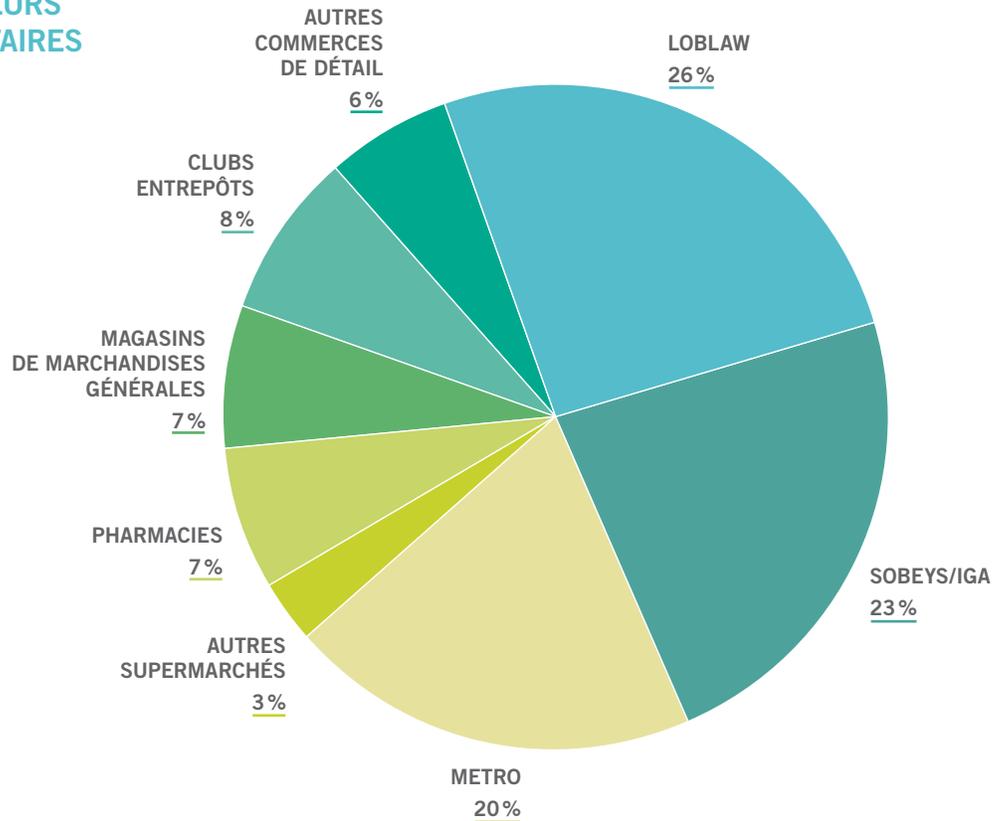
(EN MILLIONS DE DOLLARS)



Source : Statistique Canada et MAPAQ; compilation et calculs du MAPAQ.

\* Les flux du secteur bioalimentaire ne tiennent pas compte de l'activité de la pêche commerciale, dont les revenus sont estimés à 120 millions de dollars pour 2009. Ils comprennent cependant les activités de transformation et de commercialisation des produits issus de la pêche commerciale.

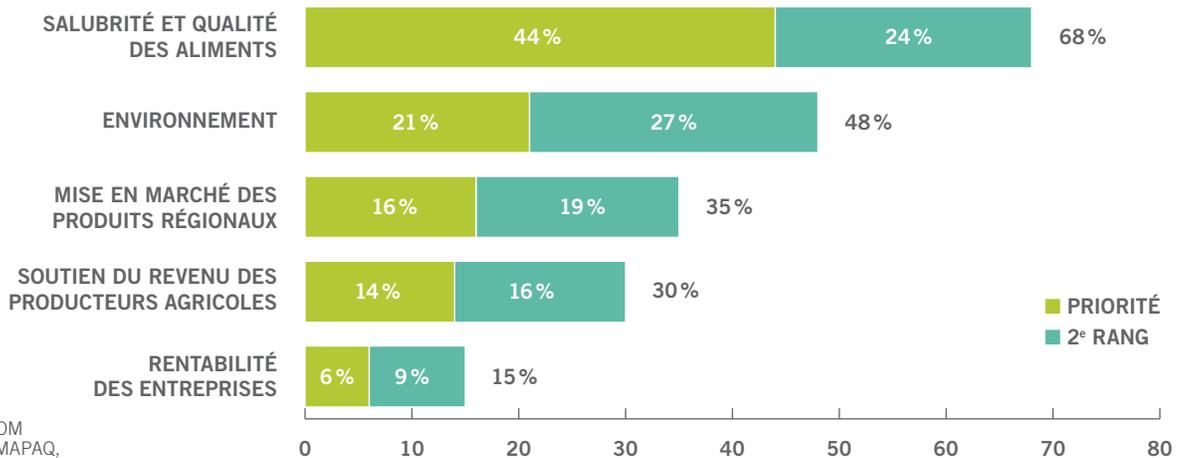
## PRINCIPAUX DISTRIBUTEURS DES PRODUITS ALIMENTAIRES



Source : ACNielsen; compilation du MAPAQ.

## ATTENTES DES CITOYENS

### PRIORITÉS DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE CONCERNANT LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE



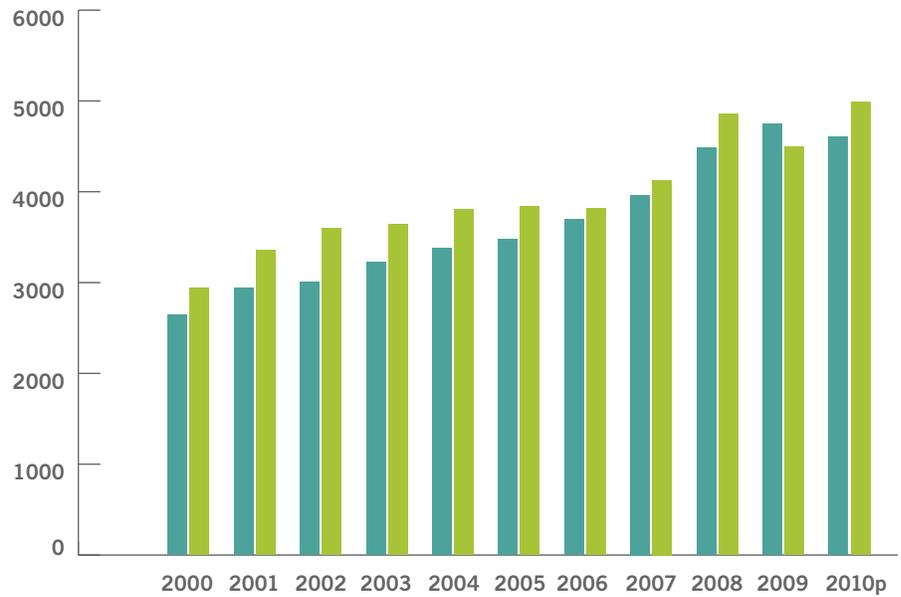
Source : Sondage SOM pour le compte du MAPAQ, avril 2009.

## DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE

### COMMERCE INTERNATIONAL DES PRODUITS ALIMENTAIRES

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

■ IMPORTATIONS  
■ EXPORTATIONS



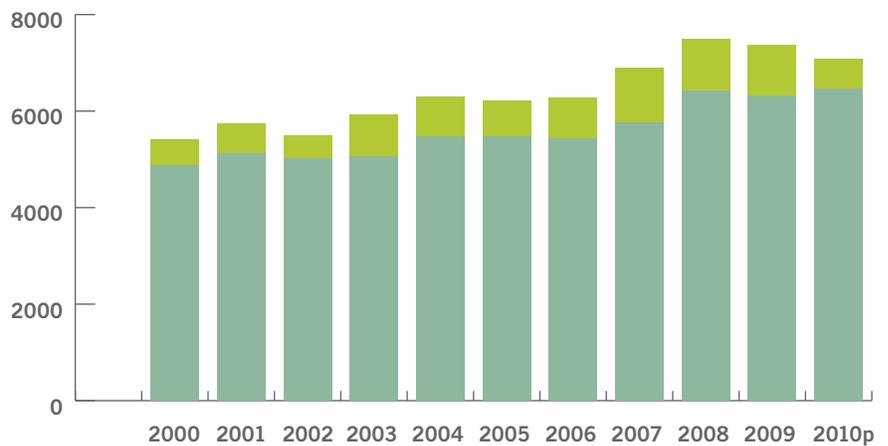
Source : Industrie Canada, Stratégis,  
Statistiques du commerce international.

p : préliminaire

### ÉVOLUTION DES RECETTES MONÉTAIRES AGRICOLES

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

■ PAIEMENTS GOUVERNEMENTAUX  
■ RECETTES DU MARCHÉ

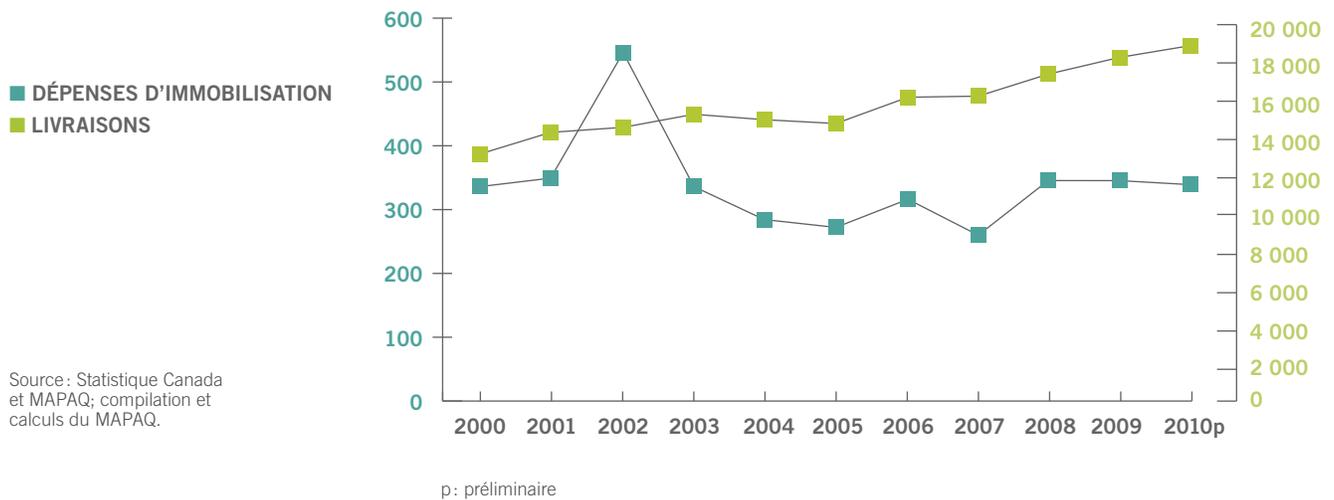


Source : Statistique Canada  
et MAPAQ; compilation et  
calculs du MAPAQ.

p : préliminaire

## ÉVOLUTION DES LIVRAISONS ET DES DÉPENSES D'IMMOBILISATION POUR LA TRANSFORMATION DES ALIMENTS

(EN MILLIONS DE DOLLARS)



## ENVIRONNEMENT DE PRODUCTION

### ZONE AGRICOLE DU QUÉBEC

#### ZONE AGRICOLE :

- 4 % du territoire québécois
- 30 % du territoire municipalisé
- plus de la moitié des MRC ont plus de 50 % de leur territoire en zone agricole

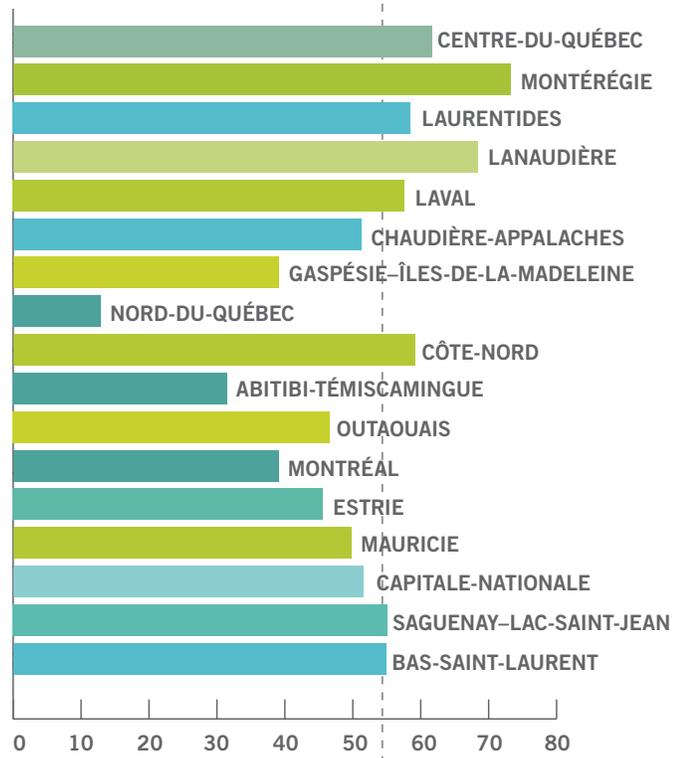
#### SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LES FERMES :

- 2 % du territoire québécois



## OCCUPATION DE LA ZONE AGRICOLE PAR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

ZONE AGRICOLE OCCUPÉE PAR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES POUR L'ENSEMBLE DU QUÉBEC : 54 %

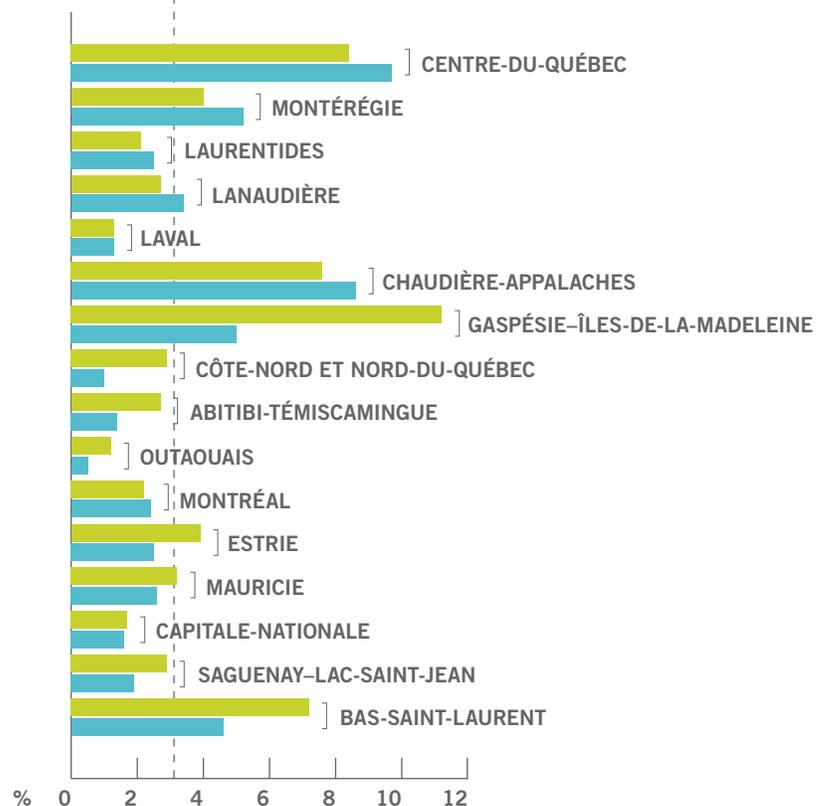


Source : Commission de protection du territoire agricole du Québec, Rapport annuel de gestion 2009-2010.

## CONTRIBUTION DES ENTREPRISES DE PRODUCTION ET DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRES À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS (2009)\*

3,2% DE L'EMPLOI ET DU PIB AU QUÉBEC

■ SELON LE PIB  
■ SELON L'EMPLOI



Source : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et MAPAQ; compilation et calculs du MAPAQ.

\* La production comprend l'activité agricole ainsi que les pêches et l'aquaculture commerciales.





